

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Rapport d'enquête concernant Ottawa-Carleton District School Board

Préparé par PwC

10 juin 2025

Table des matières

Mandat	1
1. Résumé	3
2. Introduction et contexte	13
3. Portée et approche	14
3.1. Évaluation financière	14
3.2. Évaluation de la rémunération.....	16
4. Résultats de l'évaluation	17
4.1. Résultats de l'évaluation financière	17
4.1.1. Ampleur du déficit.....	17
4.1.2. Détérioration de la situation financière	18
4.1.3. Mesures d'économie proposées	30
4.1.4. Plan actuel d'élimination du déficit	45
4.2. Conclusions de l'évaluation de la rémunération	48
4.2.1. Contexte.....	48
4.2.2. Grille des salaires des cadres	51
4.2.3. Conformité au cadre.....	56
4.2.4. Grille des salaires des subordonnés directs.....	56
5. Mesures possibles recommandées pour l'avenir	59
5.1. Recommandation d'investir le Ministère du contrôle de l'administration des affaires du Conseil	59
6. Annexe	62
6.1. Impact du projet de loi 124 et du sous-financement des augmentations annuelles des salaires et traitements en 2023-2024	62
6.2. Effectifs des élèves du conseil en 2023-2024 et 2024-2025	64

Mandat

Nos services ont été exécutés et le présent rapport a été élaboré conformément à notre entente datée du 7 mai 2025 sous réserve des conditions générales qui y sont incluses.

Notre rôle est uniquement consultatif. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (ou « le Ministère ») est responsable des décisions relatives à cet engagement, y compris la mise en place et l'exercice de contrôles internes, l'évaluation et l'acceptation du caractère adéquat de la portée des services pour répondre aux besoins du Ministère et prendre des décisions concernant la pertinence de donner suite aux recommandations. Le Ministère est également responsable des résultats obtenus grâce à l'utilisation des services ou des livrables. Ottawa-Carleton District School Board (« OCDSB », « le Conseil » ou « la Direction ») est responsable de toutes les fonctions de gestion liées aux activités du Conseil.

Notre travail se limitait aux procédures et à l'analyse spécifiques décrites dans le présent document et était fondé uniquement sur les renseignements disponibles jusqu'au 9 juin 2025. Par conséquent, les changements de circonstances survenus après cette date pourraient avoir une incidence sur les conclusions énoncées dans le présent rapport. Nous ne fournissons aucune opinion, attestation ou autre forme d'assurance à l'égard de notre travail et nous n'avons pas vérifié ni audité les renseignements qui nous ont été fournis.

Pour préparer ce rapport, PwC s'est appuyé sur les renseignements fournis par la Direction de l'OCDSB et le Ministère. Sauf indication contraire, PwC n'a pas cherché à établir la fiabilité des sources d'information qui lui ont été présentées par référence à des preuves indépendantes. Dans notre analyse, toutes les références aux périodes en années (p. ex., 2023-2024) se rapportent aux années scolaires, sauf indication contraire. Les analyses financières présentées dans le présent rapport s'appuient sur des estimations et des hypothèses, ainsi que sur des projections d'événements futurs incertains. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier par rapport aux renseignements fournis dans le présent rapport, et même si une partie ou la totalité des hypothèses se concrétisent, de tels écarts peuvent être importants en raison de variables inconnues.

Ces renseignements sont strictement confidentiels et ont été préparés uniquement à l'usage et au bénéfice du Ministère (Client) responsable de leur utilisation et de leur divulgation, et conformément à une relation client exclusive avec ce dernier. PwC décline toute responsabilité contractuelle ou autre à l'égard de tiers quant à son utilisation et, par conséquent, aucun tiers ne peut s'appuyer sur les présents renseignements. PwC, ses associés, administrateurs, employés, conseillers professionnels, et agents déclinent toute responsabilité et n'assument aucune obligation

de diligence envers un tiers (qu'il soit cessionnaire ou d'un ayant droit autre tiers ou autre) concernant le du présent rapport.

1. Résumé

La portée de la présente enquête comprenait une évaluation financière de l'Ottawa-Carleton District School Board, une analyse des causes sous-jacentes de la détérioration de sa situation financière, un examen des mesures d'économies proposées et le plan de la Direction pour éliminer le déficit existant, une évaluation de la conformité du Conseil à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP) et une recommandation visant à déterminer si la supervision de l'OCDSB est justifiée en fonction des conditions énoncées au paragraphe 257.30(6) de la *Loi sur l'éducation*.

Évaluation de l'ampleur du déficit

Bien que le déficit d'exercice de l'OCDSB se soit amélioré, passant de (12,1) millions de dollars à (4,2) millions de dollars entre 2023-2024 et 2024-2025, il est important de noter que les chiffres pour l'année scolaire 2024-2025 s'appuient sur des prévisions budgétaires révisées et non les résultats réels, lesquels sont susceptibles au changement lorsque les états financiers vérifiés reflétant les résultats réels seront disponibles en novembre 2025. OCDSB a pu améliorer son déficit d'exercice d'environ 7,9 millions de dollars entre les deux années scolaires, mais le résultat pour 2024-2025, fondé sur les prévisions budgétaires révisées, demeure négatif, ce qui augmente davantage le déficit accumulé.

Le déficit accumulé de l'OCDSB disponible pour le fonctionnement, après exclusion des montants engagés pour les immobilisations, s'est détérioré, passant de (5,9) millions de dollars en 2023-2024 (résultats réels) à une prévision de (9,2) millions de dollars pour 2024-2025 selon les prévisions budgétaires révisées; ce qui représente une diminution de 3,3 millions de dollars au cours de cette période.

Détérioration de la situation financière

Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, la situation financière de l'OCDSB, reflétée par son excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité, s'est détériorée en 2023-2024 par rapport au budget équilibré prévu dans les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées, se soldant par un déficit d'exercice de (12,1) millions de dollars aux fins de conformité. L'OCDSB a connu une baisse des effectifs de 177 élèves du conseil entre les prévisions budgétaires révisées de 2023-2024 et les résultats réels, ce qui a réduit les revenus. La Direction a indiqué que le calendrier des paiements rétroactifs pour le projet de loi 124, à compter d'août 2024, a eu une incidence financière négative de 19,3 millions de dollars sur les résultats réels, ce qui a contribué en grande partie au déficit d'exercice de (12,1) millions de dollars. De plus, l'OCDSB a engagé des dépenses non financées pour les avantages sociaux des

employés en en raison des rajustements salariaux du projet de loi 124, ce qui a eu une incidence sur les taux des avantages sociaux des employés. Outre les dépenses liées au projet de loi 124, en 2023-2024, l'OCDSB a fait face à une augmentation de 4,1 millions de dollars des dépenses liées aux fournitures et aux services par rapport aux prévisions budgétaires révisées, principalement en raison de l'augmentation des coûts d'entretien opérationnel des écoles, alimentée par l'inflation et la hausse des taxes sur le carbone qui ont eu un impact sur les dépenses en services publics.

Il y a également eu une augmentation de 1,1 million de dollars des dépenses réelles liées aux frais bancaires, aux paiements d'intérêts et aux frais juridiques par rapport aux prévisions budgétaires révisées. Certains de ces coûts ont été compensés par les mesures d'économies présentées au tableau 2 ci-dessous.

De même, en 2024-2025, l'OCDSB a présenté un budget équilibré sans déficit d'exercice dans ses prévisions budgétaires, mais a déclaré un déficit d'exercice de (4,2) millions de dollars dans ses prévisions budgétaires révisées pour la période. Bien que la Direction n'ait pas été en mesure de quantifier précisément l'incidence du sous-financement causé par le projet de loi 124 dans les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 en raison des mises à jour des repères, l'OCDSB a estimé que l'incidence du sous-financement était d'environ 8 millions de dollars, liée aux salaires et aux avantages sociaux des employés. Selon la Direction, ce sous-financement a contribué de façon importante au déficit de (4,2) millions de dollars d'exercice aux fins de conformité, bien que les renseignements fournis ne permettent pas de confirmer avec certitude l'estimation de 8 millions de dollars. Au moment de la rédaction du présent rapport, les états financiers pour l'année scolaire 2024-2025 n'étaient pas encore disponibles, car l'année scolaire n'était pas terminée. La Direction estime qu'il est possible que son déficit d'exercice s'améliore en raison des mesures d'économie supplémentaires mises en œuvre en cours d'exercice et d'une augmentation des effectifs de 626¹ élèves du conseil au 31 mars 2025 par rapport aux chiffres des prévisions budgétaires révisées, ce qui pourrait entraîner une augmentation des revenus d'ici la fin de l'année.

¹ La Direction a fourni les effectifs réels au 31 mars 2025, indiquant une hausse de 626 élèves du conseil par rapport aux chiffres des prévisions budgétaires révisées. Veuillez consulter l'annexe 6.2 pour les données sur les effectifs au 31 mars 2025. Ces chiffres n'ont pas encore été vérifiés au moment de la rédaction du présent rapport.

Tableau 1 — Revenus, dépenses, excédent (déficit) d'exercice et effectifs de l'OCDSB, 2023-2024 et 2024-2025

	2023-2024			2024-2025		Proportion moyenne. ²	Taux de croissance ³
	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	Réels	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées		
1. Revenus totaux	1 122 103 814 \$	1 149 466 272 \$	1 295 129 932 \$	1 199 936 753 \$	1 247 615 123 \$	100,0 %	-3,7 %
1.a. Subventions (provinciales et fédérales)	691 903 034 \$	689 146 702 \$	829 574 749 \$	748 026 121 \$	769 976 727 \$	61,9 %	-7,2 %
1.b. Impôts fonciers scolaires	282 002 250 \$	290 449 444 \$	291 825 775 \$	285 713 838 \$	293 525 897 \$	24,1 %	0,6 %
1.c. Apports en capital reportés	76 459 318 \$	80 839 224 \$	80 694 321 \$	82 402 823 \$	87 986 718 \$	6,8 %	9,0 %
1.d. Fonds générés par les écoles	17 668 933 \$	17 506 296 \$	21 481 542 \$	17 506 296 \$	21 481 542 \$	1,6 %	0,0 %
1.e. Autres (revenus de placement et autres sources)	54 070 279 \$	71 524 606 \$	71 553 545 \$	66 287 675 \$	74 644 239 \$	5,6 %	4,3 %
2. Total des dépenses	1 112 834 108 \$	1 123 010 995 \$	1 282 878 414 \$	1 192 703 351 \$	1 238 249 929 \$	100,0 %	-3,5 %
2.a. Instruction	805 763 890 \$	804 466 365 \$	945 574 715 \$	859 500 005 \$	896 145 543 \$	72,4 %	-5,2 %
2.b. Installations destinées aux élèves	174 381 949 \$	184 821 427 \$	200 144 240 \$	197 432 100 \$	203 940 068 \$	16,2 %	1,9 %
2.c. Transport	49 627 594 \$	51 823 475 \$	49 839 516 \$	53 379 814 \$	51 766 593 \$	4,3 %	3,9 %
2.d. Administration	23 119 289 \$	24 841 162 \$	30 867 074 \$	27 778 439 \$	29 154 486 \$	2,3 %	-5,5 %
2.e. Fonds générés par les écoles	17 668 933 \$	16 455 125 \$	22 261 684 \$	16 455 125 \$	22 261 684 \$	1,6 %	0,0 %
2.f. Autres	42 272 453 \$	40 603 441 \$	34 191 185 \$	38 157 868 \$	34 981 555 \$	3,2 %	2,3 %
3. Revenus moins dépenses	9 269 706 \$	26 455 277 \$	12 251 518 \$	7 233 402 \$	9 365 194 \$	S.O.	S.O.
4. Rajustement de l'excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	(9 269 705) \$	(26 455 275) \$	(24 347 928) \$	(7 233 402) \$	(13 578 750) \$	S.O.	-44,2 %

² La proportion moyenne est calculée à partir des données présentées au cours des prévisions budgétaires de 2023-2024, des prévisions budgétaires révisées et des données réelles, ainsi que des prévisions budgétaires et des prévisions budgétaires révisées de 2024-2025.

³ Le taux de croissance est calculé à l'aide des chiffres réels de 2023-2024 et des prévisions budgétaires révisées pour 2024-2025.

	2023-2024			2024-2025		Proportion moyenne. ²	Taux de croissance ³
	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	Réels	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées		
5. Excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	1 \$	2 \$	(12 096 410) \$	- \$	(4 213 556) \$	S.O.	65,2 %
6. Effectifs des élèves du conseil ⁴	76 753	76 059	75 883	76 574	75 996	S.O.	-0,1 %

⁴ Les niveaux d'inscription s'appuient sur les effectifs des élèves du conseil tirés des états financiers du SIFE.

Mesures d'économie proposées

En réponse à la détérioration de sa situation financière, l'OCDSB a mis en place une série de mesures d'économie au cours des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 afin de présenter un budget équilibré. Le tableau 2 donne un aperçu des mesures d'économie qui ont été adoptées et celles qui ont été rejetées, ainsi que les déficits d'exercice et accumulés correspondants.

Les mesures d'économies pour chaque période sont classées comme officiellement approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (catégorisées comme étant approuvées par les conseillères et conseillers scolaires), mises en oeuvre en vertu du pouvoir discrétionnaire de la Direction qui permet de rajuster certaines dépenses tout au long de l'année. (classés comme « en cours d'exercice » si déjà mises en oeuvre ou « en cours » si en voie de mise en oeuvre tel que rapporté par la Direction).

Chaque mesure a été classée comme une économie continue ou ponctuelle, en fonction de la durée prévue de son incidence financière. Il convient de souligner que la majorité des mesures adoptées étaient des économies continues, ce qui reflète l'importance que le Conseil accorde à la viabilité financière à long terme. Au total, des économies de 27,4 millions de dollars ont été déclarées comme ayant été adoptées en 2023-2024 et de 17,2 millions de dollars en 2024-2025, par rapport à 0,8 million de dollars et zéro, respectivement, dans les mesures rejetées.

Tableau 2 — Résumé des mesures d'économies proposées

Type de mesure d'économie	2023-2024	2024-2025
Mesures d'économies adoptées n'exigeant pas l'approbation des conseillères et conseillers scolaires — en cours d'exercice		
Mesures d'économies adoptées — en cours d'exercice (continues)	8 686 887 \$	3 527 121 \$
Mesures d'économie adoptées — en cours d'exercice (ponctuelles)	12 204 750 \$	7 946 897 \$
Total des mesures d'économie adoptées — en cours d'exercice	20 891 637 \$	11 474 018 \$
Mesures d'économies adoptées — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires		
Mesures d'économies adoptées — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (continues)	5 597 976 \$	2 878 409 \$
Mesures d'économies adoptées — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (ponctuelles)	934 441 \$	- \$

Type de mesure d'économie	2023-2024	2024-2025
Total des mesures d'économies adoptées — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires	6 532 417 \$	2 878 409 \$
Mesures d'économies adoptées n'exigeant pas l'approbation des conseillères et conseillers scolaires — en cours		
Mesures d'économies adoptées — en cours (continues)	- \$	2 050 000 \$
Mesures d'économies adoptées — en cours (ponctuelles)	- \$	760 000 \$
Total des mesures d'économie adoptées — en cours	- \$	2 810 000 \$
Total des mesures d'économie adoptées (continues)	14 284 863 \$	8 455 530 \$
Total des mesures d'économie adoptées (ponctuelles)	13 139 191 \$	8 706 897 \$
Total des mesures d'économie adoptées	27 424 054 \$	17 162 427 \$
Mesures d'économies rejetées	760 000 \$	- \$
Excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	(12 096 409) \$	(4 213 556) \$
Excédent (déficit) accumulé disponible pour les opérations	(5 856 401) \$	(9 245 644) \$

En réponse au rejet par les conseillères et conseillers scolaires de certaines mesures d'économies proposées, l'OCDSB a élaboré d'autres mesures d'économies afin de limiter la détérioration supplémentaire de sa situation financière. Ces mesures de rechange, qui ont eu une incidence financière totale de 0,6 million de dollars, comprenaient des réductions des budgets de fonctionnement, des reports d'achats d'équipement d'immobilisations mineur et un réalignement des repères salariaux.

Le tableau 3 présente une ventilation des mesures d'économies approuvées et rejetées, ainsi que leur incidence financière déclarée. Une partie importante des initiatives -74 % en 2023-2024 et 83 % en 2024-2025 en valeur monétaire — a été mise en œuvre au cours de l'exercice financier sans approbation directe des conseillères et conseillers scolaires car la Direction a le pouvoir de mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts en identifiant des efficiences opérationnelle à l'échelle de l'organisation.

Tableau 3 — Résumé des mesures d'économies

Type de mesure d'économie	2023-2024	2023-2024 Pourcentage du total	2024-2025	2024-2025 Pourcentage du total
Nombre de mesures d'économies				
Aucune approbation requise	10	67 %	12	86 %
Approuvée par les conseillères et conseillers scolaires	4	27 %	2	14 %
Rejetée par les conseillères et conseillers scolaires	1	6 %	0	0 %
Total	15	100 %	14	100 %
Incidence financière (\$)				
Aucune approbation requise	20 891 637 \$	74 %	14 284 018 \$	83 %
Approuvée par les conseillères et conseillers scolaires	6 532 417 \$	23 %	2 878 409 \$	17 %
Rejetée par les conseillères et conseillers scolaires	760 000 \$	3 %	0 \$	0 %
Total	28 184 054 \$	100 %	17 162 427 \$	100 %

Dans l'ensemble, cette analyse démontre que la Direction a mis en œuvre des stratégies viables de réduction des coûts, ce qui a entraîné une incidence financière totale estimée à 27,4 millions de dollars en 2023-2024 et à 17,2 millions de dollars en 2024-2025. Bien que ces mesures aient contribué à l'amélioration de la stabilité financière de l'OCDSB, d'autres pressions externes et structurelles sur les coûts continuent d'exercer des pressions financières sur le déficit et devraient être prises en compte dans l'évaluation de la situation financière du Conseil.

Selon la Direction, l'OCDSB fait face à d'importantes pressions structurelles sur les coûts qui ne sont pas toutes financées par le Ministère. Historiquement, ces pressions ont été partiellement gérées par l'excédent accumulé du Conseil, mais celui-ci a réduit son excédent à une situation de déficit. Dans le présent rapport, les pressions financières auxquelles est confronté le Conseil sont définies dans l'examen. Ces pressions comprennent des situations spécifiques aux conseils scolaires, telles que les

moratoires sur les fermetures d'écoles, ainsi que des pressions économiques plus générales telles que l'inflation. L'approche de financement de la province, ainsi que les critères fiscaux examinés, font que tous les conseils scolaires doivent gérer ces pressions et maintenir un excédent budgétaire au fil du temps.

Plan actuel d'élimination du déficit

Bien qu'un plan d'élimination du déficit n'ait pas été disponible au cours de l'examen, l'OCDSB a préparé un plan pour 2025-2026 avec des mesures d'économie, tout en travaillant à son budget pour 2025-2026 et en évaluant l'incidence du nouveau financement principal de l'éducation annoncé par le Ministère le 23 mai 2025.

Le plan d'élimination du déficit de l'OCDSB fait état de 20,7 millions de dollars en mesures d'économies potentielles pour 2025-2026, liées à des réductions du personnel, à l'éducation spécialisée, à un examen des activités et des services et à d'autres améliorations du budget de fonctionnement. Bien que la Direction ait indiqué ne pas pouvoir garantir que les mesures d'économies seront approuvées par les conseillères et conseillers scolaires dans le cadre de l'approbation du budget de 2025-2026, prévue pour juin 2025, la Direction a affirmé être confiante de pouvoir présenter des options pour atteindre un budget équilibré qui élimine le déficit d'exercice aux fins de conformité. La Direction a souligné le fait que certaines des mesures d'économie liées aux réductions du personnel ont déjà été approuvées par les conseillères et conseillers scolaires au cours de l'année scolaire 2024-2025. Toutefois, une motion relative aux programmes d'apprentissage pendant l'été pour l'éducation spécialisée a été rejetée par les conseillères et conseillers scolaires lors d'une réunion du conseil scolaire le 27 mai 2025. En plus des mesures d'économies potentielles proposées par l'OCDSB, la Direction a indiqué qu'elle pourrait recevoir un financement supplémentaire lié à une augmentation des effectifs de 626 élèves au 31 mars 2025, par rapport aux prévisions budgétaires révisées. Si cela se produisait, cela pourrait entraîner une amélioration du déficit d'exercice pour 2024-2025 aux fins de conformité, ce qui pourrait également améliorer le solde de fin d'exercice du déficit accumulé disponible pour le fonctionnement en 2024-25, ayant en fin de compte une incidence sur le déficit accumulé disponible pour le fonctionnement en 2025-2026 et le plan d'élimination du déficit de l'OCDSB.

En 2024-2025, l'OCDSB a identifié 8,7 millions de dollars d'économies ponctuelles dans le cadre de mesures visant à réduire le déficit d'exercice, qui ne devraient pas se reproduire dans les années futures, ce qui pourrait entraîner une pression financière accrue. De plus, l'OCDSB a utilisé l'Allocation pour l'équipement spécialisé (AES) de 9,1 millions de dollars pour aider à financer un manque de fonds de 14 millions de dollars pour l'éducation spécialisée, mais ces fonds ne seront pas disponibles au cours de l'année scolaire 2025-2026. Par conséquent, la Direction devra mettre en œuvre des

mesures d'économies supplémentaires pour compenser ces incidences. De plus, des facteurs externes tels que l'inflation et tous les coûts ponctuels liés aux initiatives d'économie pourraient exacerber davantage les difficultés financières de l'OCDSB.

Même si l'OCDSB était en mesure d'éliminer son déficit d'exercice aux fins de conformité et d'atteindre un budget équilibré pour 2025-2026 (ce qui dépend de l'approbation des mesures d'économies potentielles proposées par la Direction dans son plan d'élimination du déficit), la Direction a indiqué que pour ajouter des fonds et éliminer le déficit accumulé disponible pour le fonctionnement de (9,2) millions de dollars selon les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025, l'OCDSB aurait probablement besoin d'obtenir l'approbation des exemptions du produit d'aliénation pour certaines de ses propriétés excédentaires afin d'annuler le déficit accumulé de (9,2) millions de dollars et de reconstituer un excédent.

Évaluation de la rémunération

Dans le cadre de rémunération des cadres du secteur de l'éducation, l'OCDSB est un conseil scolaire de niveau 5. La grille de rémunération des cadres du OCDSB, approuvée par les conseillères et conseillers scolaires, est fondée sur les échelles salariales de niveau 5. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'OCDSB a mis à jour sa grille de rémunération des cadres pour tenir compte du taux maximal d'augmentation de 5 % autorisé pour cette année scolaire. En 2022, l'OCDSB a procédé à une véritable restructuration de son équipe de direction, comme l'a confirmé un avis juridique. Par conséquent, l'OCDSB a mis en œuvre une nouvelle grille de rémunération des cadres à compter du 1er septembre 2022. La LRCSP permet une restructuration à des fins légitimes. Le Conseil avait le pouvoir discrétionnaire de déterminer les salaires des cadres en raison de la restructuration, ce qui a entraîné des augmentations du salaire de base allant de 12 % à 25 % pour chaque employé actif le 1er septembre 2022. En fin de compte, le Conseil est responsable de la gestion prudente et de la prise de décisions.

Dans le cadre de cet examen, nous n'avons pas relevé de cas importants de non-conformité pour les années scolaires 2016-2017 à 2024-2025 avec la LRCSP.

Recommandation d'investir le Ministère du contrôle de l'administration des affaires du Conseil

Nous avons déterminé si des critères du paragraphe 257.30(6) de la *Loi sur l'éducation* ont été respectés compte tenu de notre analyse, notamment s'il existait des preuves d'un manquement effectif ou probable à des obligations financières, d'un déficit accumulé effectif ou probable ou d'une mauvaise gestion financière grave.

En raison du déficit accumulé de l'OCDSB pour l'année scolaire 2023-2024 et du déficit accumulé probable pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, nous considérons que l'un des critères permettant d'investir le Ministère du contrôle de l'administration des affaires du Conseil a été respecté. Nous recommandons que la supervision du Conseil soit justifiée du fait que le Conseil a rempli une condition énoncée au paragraphe 257.30(6) de la *Loi sur l'éducation*.

2. Introduction et contexte

L'OCDSB fait face à des difficultés financières ayant enregistré un déficit d'exercice aux fins de conformité au cours des quatre dernières années, principalement attribuable à des pressions structurelles comme les besoins en matière de personnel suppléant et les obligations contractuelles aggravées par le ralentissement de la croissance des effectifs à la suite de la pandémie de COVID-19. En raison des déficits d'exercice consécutifs, le Conseil a épuisé son excédent accumulé en 2023-2024, déclarant un déficit accumulé disponible pour le fonctionnement. Par conséquent, le ministère de l'Éducation a évalué le Conseil comme étant à risque élevé.

Après exclusion des montants engagés pour les immobilisations, l'OCDSB a déclaré un déficit accumulé disponible pour le fonctionnement de (5,9) millions de dollars en 2023-2024 et une prévision de déficit accumulé de (9,2) millions de dollars en 2024-2025. Le déficit d'exercice de l'OCDSB aux fins de conformité s'est amélioré, passant de (12,1) millions de dollars en 2023-2024 à (4,2) millions de dollars en 2024-2025, selon les prévisions budgétaires révisées. Cette amélioration est attribuable aux mesures d'économie proposées par le Conseil en vue d'atteindre un budget équilibré. Toutefois, le budget pour 2024-2025, s'appuyant sur des prévisions budgétaires révisées, ne reflète toujours pas une situation équilibrée en cours d'exercice⁵. Si des mesures ne sont pas prises pour équilibrer le budget en cours d'exercice et mettre le Conseil sur la voie du rétablissement de son excédent accumulé à partir d'une position déficitaire, la situation financière de l'OCDSB continuera probablement à se détériorer, augmentant le risque de ne pas respecter ses obligations financières.

En raison des déficits accumulés dans les résultats réels de 2023-2024 et dans les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 et d'un risque accru de ne pas respecter ses obligations financières, le Ministère a nommé PwC pour évaluer la situation financière de l'OCDSB, tel que décrit au paragraphe 257.30(6) de la *Loi sur l'éducation*.

⁵ Il est à noter que ces prévisions budgétaires préliminaires ont été faites avant l'annonce du Financement principal de l'éducation de 2025-2026.

3. Portée et approche

Cette enquête a commencé le 7 mai 2025 et a été réalisée sur une période de quatre semaines, le travail sur le terrain ayant pris fin le 9 juin 2025. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'année scolaire 2024-2025 est toujours en cours et, par conséquent, les états financiers vérifiés pour cette période ne sont pas disponibles avant la fin de l'exercice du 31 août 2025. Par conséquent, notre travail reflète les prévisions budgétaires révisées pour 2024-2025 fournies par la Direction et produites le 15 décembre 2024.

L'enquête comprenait deux sections principales : 1) une évaluation de la situation financière du Conseil (évaluation financière); et 2) une évaluation de la conformité du Conseil à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP) (évaluation de la rémunération).

3.1. Évaluation financière

L'évaluation financière a été menée pour évaluer la situation financière de l'OCDSB, car les états financiers du Conseil pour 2023-2024 indiquent un déficit accumulé pour l'exercice, à l'exclusion des fonds engagés pour les immobilisations. Elle comportait trois volets : l'évaluation de l'ampleur du déficit, l'évaluation des mesures d'économie proposées et l'évaluation du plan actuel d'élimination du déficit.

L'évaluation de l'ampleur du déficit visait à quantifier l'ampleur de l'excédent (déficit) d'exercice du Conseil aux fins de conformité et de l'excédent (déficit) accumulé disponible aux fins de conformité pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Les chiffres de l'année scolaire 2023-2024 sont tirés des états financiers du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE), tandis que les chiffres de 2024-2025 sont tirés des prévisions budgétaires révisées du SIFE soumises en décembre 2024, étant donné que l'année scolaire 2024-2025 n'était pas encore terminée au moment de la rédaction du présent rapport.

Le processus de quantification a consisté à analyser les données du SIFE afin d'identifier les principales tendances au cours de la période à l'étude et d'évaluer l'ampleur du déficit pour les années concernées. De plus, des entrevues avec la Direction de l'OCDSB ont été menées et des renseignements supplémentaires ont été reçus de l'équipe de Direction de l'OCDSB afin de mieux comprendre les changements en cours d'exercice et d'une année à l'autre dans les catégories de revenus et de dépenses. L'excédent (déficit) accumulé disponible pour le fonctionnement représente les montants disponibles après l'exclusion des fonds engagés pour les immobilisations, ce qui indique les fonds que le Conseil peut utiliser dans son budget de fonctionnement.

À la suite de l'évaluation de l'excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité et de l'excédent (déficit) accumulés disponibles aux fins de conformité, une analyse a été effectuée sur les mesures d'économies identifiées par le personnel de l'OCDSB pour atteindre un budget équilibré pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

L'objectif de l'évaluation des mesures d'économies proposées était de confirmer si le personnel avait proposé des options d'économies viables pour équilibrer le budget au cours des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

L'analyse comprenait également la vérification de la manière dont les conseillères et conseillers scolaires ont examiné ou approuvé ces mesures en s'appuyant sur des procès-verbaux des réunions du Conseil et à quantifier le déficit résiduel. Lorsque des mesures ont été rejetées, le contexte expliquant la justification du rejet par les conseillères et conseillers scolaires a été fourni, le cas échéant. D'autres mesures d'économie que celles qui ont été rejetées ont également été examinées. Les procès-verbaux et les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration des années visées ont été examinés afin d'identifier les mesures d'économies approuvées, rejetées et de rechange, et nous avons collaboré avec la Direction pour mieux comprendre les mesures d'économies proposées et la justification de chaque option d'économie. Bien que les mesures d'économies aient été examinées, aucune analyse supplémentaire n'a été effectuée, comme la quantification indépendante de l'incidence financière ou la réalisation d'une analyse de sensibilité.

La situation financière de l'OCDSB a également été examinée en observant si son déficit d'exercice aux fins de conformité s'était détérioré entre les prévisions budgétaires révisées et le budget approuvé, et par rapport aux états financiers des deux années scolaires.

En plus de l'évaluation des mesures d'économies proposées, une évaluation a été menée afin de déterminer si le personnel de l'OCDSB avait élaboré un plan d'élimination du déficit actuel fondé sur ces mesures d'économies. L'évaluation a consisté à examiner le plan élaboré par le personnel de l'OCDSB, à évaluer la viabilité potentielle et à quantifier l'incidence de ces initiatives sur l'élimination du déficit. De plus, des entrevues ont été menées avec le personnel de l'OCDSB ayant participé à l'élaboration du plan afin de mieux comprendre comment les mesures d'économies proposées et approuvées par les conseillères et conseillers scolaires ont été intégrées au budget et comment le plan de réduction du déficit sera mis en œuvre par le Conseil avec l'appui des conseillères et conseillers scolaires. Toutefois, il convient de noter qu'aucune analyse supplémentaire visant à quantifier l'impact financier des éléments du plan d'élimination du déficit n'a été effectuée et que les conseillères et conseillers scolaires n'ont pas été interviewés au cours de l'enquête.

3.2. Évaluation de la rémunération

L'évaluation de la rémunération vise à évaluer la conformité de l'OCDSB à la LRCSP pour les périodes allant de l'année scolaire 2016-2017 à l'année scolaire 2024-2025 en évaluant les salaires annuels des cadres désignés et de leurs subordonnés directs.

Il s'agissait d'un processus itératif d'analyse des données et d'entrevues avec le OCDSB et le Ministère afin de comprendre les exigences de la LRCSP, de ses règlements et des cadres de rémunération qui en découlent pendant la période évaluée.

Cette enquête comprenait une analyse de la LRCSP, des organigrammes de l'OCDSB, des politiques et structures de rémunération, ainsi que des salaires annuels et la rémunération supplémentaire des cadres du OCDSB, fournis par l'OCDSB. Des entrevues subséquentes avec l'OCDSB et le Ministère ont permis d'obtenir des renseignements pertinents sur la rémunération des cadres et les exceptions aux cadres de référence, le cas échéant, à inclure dans le présent rapport final.

4. Résultats de l'évaluation

4.1. Résultats de l'évaluation financière

4.1.1. Ampleur du déficit

La présente section quantifie l'ampleur du déficit d'exercice aux fins de conformité et de l'excédent (déficit) accumulé de l'OCDSB disponible aux fins de conformité et pour les opérations pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Afin de refléter avec exactitude l'excédent accumulé (déficit) disponible aux fins de conformité, les fonds engagés pour les immobilisations ont été exclus du total, car l'OCDSB s'est engagé à utiliser ces fonds pour des projets d'immobilisations. Les données financières pour l'année scolaire 2023-2024 reflètent les états financiers du SIFE, tandis que les chiffres de l'année scolaire 2024-2025 s'appuient sur les prévisions budgétaires révisées du SIFE. Comme l'indique le tableau 4 ci-dessous, le solde de clôture de 8 078 580 \$ de l'excédent accumulé pour 2023-2024 ne correspond pas aux 7 885 709 \$ du solde d'ouverture de 2024-2025. Cet écart est attribuable à une réduction de 192 861 \$ du solde d'ouverture de l'excédent accumulé en 2024-2025 en raison de rajustements liés aux projets d'immobilisations engagés dans le SIFE, ce qui ramène le solde initial de 2024-2025 à 7 885 709 \$.

Tel qu'indiqué dans le tableau 4 ci-dessous, le déficit d'exercice de l'OCDSB s'est amélioré, passant de (12,1) millions de dollars à (4,2) millions de dollars entre 2023-20224 et 2024-2025; néanmoins, il est important de noter que les chiffres pour l'année scolaire 2024-2025 s'appuient sur des prévisions budgétaires révisées et non sur les résultats réels, susceptibles au changement lorsque les états financiers vérifiés reflétant les résultats réels seront disponibles en novembre 2025. Bien que l'OCDSB ait amélioré son déficit d'exercice d'environ 7,9 millions de dollars en comparant les deux périodes, le résultat d'exercice pour 2024-2025, fondé sur les prévisions budgétaires révisées, demeure négatif, ce qui augmente davantage le déficit accumulé.

De plus, le déficit accumulé disponible pour le fonctionnement, moins les montants engagés pour les immobilisations dans le tableau ci-dessous, s'est détérioré, passant de (5,9) millions de dollars en 2023-2024 à une prévision de (9,2) millions de dollars pour 2024-2025 selon les prévisions budgétaires révisées; ce qui représente une diminution de 3,4 millions de dollars de l'excédent (déficit) accumulé disponible aux fins de conformité.

Tableau 4 — Excédent (déficit) d'exercice et accumulé sans les projets d'immobilisations engagés

	2023-2024 Réels	2024-2025 Prévisions Budgétaires révisées
Solde d'ouverture : Excédent accumulé (déficit) disponible aux fins de conformité conformément au règlement de l'Ontario	20 174 989 \$	7 885 709 \$
Excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	(12 096 409) \$	(4 213 556) \$
Solde de clôture : Excédent (déficit) accumulé disponible aux fins de conformité conformément au règlement de l'Ontario	8 078 580 \$	3 672 153 \$
Moins : Projets d'immobilisations engagés	(13 934 981) \$	(12 917 797) \$
Solde de clôture : Excédent (déficit) accumulé disponible pour les opérations	(5 856 401) \$	(9 245 644) \$

Bien que l'information présentée pour 2024-2025 dans le tableau 4 reflète les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025, l'OCDSB a indiqué être optimiste quant à la réduction importante du déficit d'exercice du Conseil dans ses états financiers pour 2024-2025, notant que l'année scolaire n'est pas terminée au moment de la rédaction du présent rapport. L'équipe de Direction a souligné les efforts déployés par le Conseil pour remédier à la situation de déficit en cours d'exercice au moyen de mesures visant à aligner favorablement les chiffres actuels sur une position équilibrée en cours d'exercice. Les mesures d'économie proposées par le Conseil sont décrites en détail dans la section suivante. De plus, au 31 mars 2025, le nombre d'effectifs était supérieur de 626 par rapport aux prévisions budgétaires révisées, ce qui signifie que le Conseil pourrait recevoir des financements supplémentaires (voir l'annexe 6.2 pour les effectifs au 31 mars 2025).

4.1.2. Détérioration de la situation financière

La présente section met en évidence la situation financière de l'OCDSB en mettant l'accent sur la détérioration de son excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. L'année scolaire 2023-2024 comprend les données du SIFE provenant des prévisions budgétaires, des prévisions budgétaires révisées et des résultats réels, tandis que l'année scolaire 2024-2025 contient les données du SIFE provenant des prévisions budgétaires et des prévisions budgétaires révisées seulement, étant donné que les résultats réels n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Le tableau 5 ci-dessous montre les revenus, les dépenses, les rajustements aux fins de conformité de l'excédent (déficit) d'exercice, de l'excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité, les effectifs des élèves du conseil, ainsi que leur proportion et leur taux de croissance moyens.

Tableau 5 — Revenus, dépenses, excédent (déficit) d'exercice et effectifs, années 2023-2024 et 2024-2025

	2023-2024			2024-2025		Proportion moyenne ⁶	Taux de croissance ⁷
	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	Réels	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées		
1. Revenus totaux	1 122 103 814 \$	1 149 466 272 \$	1 295 129 932 \$	1 199 936 753 \$	1 247 615 123 \$	100,0 %	-3,7 %
1.a. Subventions (provinciales et fédérales)	691 903 034 \$	689 146 702 \$	829 574 749 \$	748 026 121 \$	769 976 727 \$	61,9 %	-7,2 %
1.b. Impôts fonciers scolaires	282 002 250 \$	290 449 444 \$	291 825 775 \$	285 713 838 \$	293 525 897 \$	24,1 %	0,6 %
1.c. Apports en capital reportés	76 459 318 \$	80 839 224 \$	80 694 321 \$	82 402 823 \$	87 986 718 \$	6,8 %	9,0 %
1.d. Fonds générés par les écoles	17 668 933 \$	17 506 296 \$	21 481 542 \$	17 506 296 \$	21 481 542 \$	1,6 %	0,0 %
1.e. Autres (revenus de placement et autres sources)	54 070 279 \$	71 524 606 \$	71 553 545 \$	66 287 675 \$	74 644 239 \$	5,6 %	4,3 %
2. Total des dépenses	1 112 834 108 \$	1 123 010 995 \$	1 282 878 414 \$	1 192 703 351 \$	1 238 249 929 \$	100,0 %	-3,5 %
2.a. Instruction	805 763 890 \$	804 466 365 \$	945 574 715 \$	859 500 005 \$	896 145 543 \$	72,4 %	-5,2 %
2.b. Installations destinées aux élèves	174 381 949 \$	184 821 427 \$	200 144 240 \$	197 432 100 \$	203 940 068 \$	16,2 %	1,9 %
2.c. Transport	49 627 594 \$	51 823 475 \$	49 839 516 \$	53 379 814 \$	51 766 593 \$	4,3 %	3,9 %
2.d. Administration	23 119 289 \$	24 841 162 \$	30 867 074 \$	27 778 439 \$	29 154 486 \$	2,3 %	-5,5 %
2.e. Fonds générés par les écoles	17 668 933 \$	16 455 125 \$	22 261 684 \$	16 455 125 \$	22 261 684 \$	1,6 %	0,0 %
2.f. Autres	42 272 453 \$	40 603 441 \$	34 191 185 \$	38 157 868 \$	34 981 555 \$	3,2 %	2,3 %
3. Revenus moins dépenses	9 269 706 \$	26 455 277 \$	12 251 518 \$	7 233 402 \$	9 365 194 \$	S.O.	S.O.
4. Rajustement de l'excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	(9 269 705) \$	(26 455 275) \$	(24 347 928) \$	(7 233 402) \$	(13 578 750) \$	S.O.	-44,2 %

⁶ La proportion moyenne est calculée à partir des données présentées au cours des prévisions budgétaires de 2023-2024, des prévisions budgétaires révisées et des données réelles, ainsi que des prévisions budgétaires et des prévisions budgétaires révisées de 2024-2025.

⁷ Le taux de croissance est calculé à l'aide des chiffres réels de 2023-2024 et des prévisions budgétaires révisées pour 2024-2025.

	2023-2024			2024-2025		Proportion moyenne ⁶	Taux de croissance ⁷
	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	Réels	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées		
5. Excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	1 \$	2 \$	(12 096 410) \$	- \$	(4 213 556) \$	S.O.	65,2 %
6. Effectifs des élèves du conseil ⁸	76 753	76 059	75 883	76 574	75 996	S.O.	-0,1 %

⁸ Les niveaux d'inscription s'appuient sur les effectifs des élèves du conseil tirés des états financiers du SIFE.

Tel qu'indiqué dans le tableau 5 ci-dessus, l'OCDSB a présenté un budget équilibré dans sa présentation des prévisions budgétaires pour 2023-2024 et 2024-2025, et a également présenté un budget équilibré dans les prévisions budgétaires révisées pour 2023-2024.

En août 2024, les ententes de réparation issues des conventions collectives découlant du projet de loi 124 ont donné lieu à des versements ponctuels pour des ajustements salariaux rétroactifs, qui ont commencé à avoir une incidence sur les états financiers de l'OCDSB, car les dépenses et les repères ont été mis à jour cet été. Le projet de loi 124, officiellement connu sous le nom de *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, était une loi ontarienne visant à limiter les augmentations salariales du secteur public à 1 % par année pendant trois ans. En novembre 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déclaré inconstitutionnel le projet de loi 124, une décision confirmée par la Cour d'appel de l'Ontario en février 2024, et la loi a été abrogée. À la suite des décisions des tribunaux, des augmentations de salaire rétroactives ont été accordées pour compenser la période de restriction salariale.

En 2023-2024, l'OCDSB a connu une baisse des effectifs de 177 élèves du conseil entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels, ce qui a légèrement réduit les revenus provenant de subventions. De plus, le calendrier des paiements prévus pour le projet de loi 124 a requis que le Conseil rajuste ses états financiers pour 2023-2024, puisque ces paiements n'étaient pas inclus dans la période de prévision budgétaire, de sorte que les dépenses ont été sous-estimées. Selon la Direction, cette situation a eu des impacts financiers de 19,3 millions de dollars (voir l'annexe 6.1 pour la ventilation du sous-financement liée au projet de loi 124), contribuant ainsi au déficit d'exercice de (12,1) millions de dollars en 2023-2024.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les paiements relatifs au projet de loi 124 ont été effectués après la présentation des prévisions budgétaires en juin 2024. Par conséquent, les impacts du projet de loi 124 n'ont pas été incluses dans les prévisions budgétaires de l'OCDSB pour 2024-2025, ce qui a permis d'équilibrer le budget pour cette période. Toutefois, les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 présentées en décembre 2024 comprenaient les impacts des paiements relatifs au projet de loi 124, qui pourraient avoir contribué au déficit d'exercice de (4,2) millions de dollars. Les principaux facteurs qui contribuent au déficit sont décrits en détail dans la section Facteurs de détérioration de 2024-2025 ci-dessous.

Facteurs de détérioration 2023-2024

Les revenus totaux de l'OCDSB ont augmenté de 27,4 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires révisées de 2023-2024, tandis que les dépenses totales ont

augmenté de 10,2 millions de dollars. Selon la Direction, l'OCDSB était en bonne voie de terminer l'année scolaire 2023-2024 avec un budget équilibré ou même excédentaire, sans les rajustements liés au projet de loi 124 qui ont eu des incidences financières de 19,3 millions de dollars. Des prévisions budgétaires révisées aux résultats réels, les revenus totaux de l'OCDSB ont augmenté de 145,7 millions de dollars, tandis que les dépenses totales ont augmenté de 159,9 millions de dollars, ce qui a entraîné une différence négative de 14,2 millions de dollars qui a contribué au déficit d'exercice de (12,1) millions de dollars dans les résultats réels.

Compte tenu de l'augmentation importante des dépenses au cours de cette période, l'analyse se concentrera sur les facteurs de détérioration qui ont une incidence sur le déficit, entre les prévisions budgétaires révisées et la période des résultats réels.

Selon le tableau 5, les dépenses qui ont augmenté entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels pour l'année scolaire 2023-2024 et qui ont contribué au déficit de (12,1) millions de dollars pour la période des résultats étaient principalement liées à (2.a) l'instruction, mais aussi aux (2.b.) installations destinées aux élèves et à (2.d.) l'administration, et sont détaillées ci-dessous. Bien que les dépenses pour (2.e.) les fonds générés par les écoles aient augmenté, cette dépense est financée par les revenus correspondants. Conformément à la réglementation, les revenus et dépenses des fonds générés par les écoles sont exclus du calcul de l'excédent/(déficit) d'exercice aux fins de conformité. Pour les résultats réels de 2023-2024, les fonds générés par les écoles ont enregistré un déficit d'exercice de 0,8 million de dollars, financé par l'excédent accumulé de 15,0 millions de dollars au 1er septembre 2023. Étant donné que cette catégorie de dépenses ne contribue pas à la détérioration de l'excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité, elle n'est pas détaillée dans les sections ci-dessous. Les dépenses liées aux (2.c.) dépenses de transport ont diminué de 2,0 millions de dollars entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées. La Direction a mentionné que cette catégorie de dépenses pour les résultats réels est généralement conforme aux prévisions budgétaires et aux prévisions budgétaires révisées; elles ne sont donc pas détaillées ci-après. Les autres dépenses de la section (2.f) ont diminué de 6,4 millions de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels, principalement en raison d'une diminution de 12,5 millions de dollars de la provision liée au projet de loi 124 qui a été annulée lorsque les paiements ont été effectués. Étant donné que cette catégorie de dépenses n'a pas contribué à la détérioration du déficit pour les résultats réels en 2023-2024, il n'est pas non plus détaillé plus loin.

2.a. Instructions : En 2023-2024, les dépenses d'instruction ont considérablement augmenté, passant de 804,5 millions de dollars selon les prévisions budgétaires révisées à 945,6 millions de dollars selon les résultats réels, reflétant une augmentation

de 141,1 millions de dollars au cours de cette période. L'augmentation s'est produite malgré une diminution de 177 élèves du conseil par rapport aux prévisions budgétaires révisées. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à une augmentation de 135,1 millions de dollars des salaires et traitements, ainsi qu'à une augmentation de 15,0 millions de dollars des avantages sociaux des employés, qui a été partiellement compensée par une diminution de 8,6 millions de dollars des fournitures et des services.

- **Salaires et traitements** : L'augmentation de 135,1 millions de dollars des salaires et traitements entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement due à une augmentation de 90,8 millions de dollars des dépenses pour les titulaires de classes, attribuée par la Direction aux paiements rétroactifs des salaires liés au projet de loi 124 et à l'augmentation annuelle des salaires et traitements, qui ont été seulement rapportées à la fin de 2023-2024.

De plus, il y a eu une augmentation de 9,2 millions de dollars des dépenses pour les directions et directions adjointes des écoles, liées en grande partie à une charge à payer de 7,7 millions de dollars liée au projet de loi 124 et aux rajustements annuels des salaires et traitements⁹.

Une autre augmentation de 35,2 millions de dollars a été noté pour des dépenses liées à d'autres postes d'enseignement, y compris le personnel suppléant (7,5) millions de dollars, les éducateurs de la petite enfance (6,7) millions de dollars, les aides enseignant (6,4) millions de dollars et d'autres postes d'enseignement (14,5) millions de dollars. Ces augmentations supplémentaires sont également liées au projet de loi 124 et aux rajustements annuels des salaires et traitements, qui ont eu une incidence sur les états financiers présentés à la fin de l'exercice 2023-2024. Les dépenses liées aux salaires et aux rémunérations sont prévues de diminuer comparativement aux résultats réels de 2024-2025 après les rajustements du projet de loi 124; toutefois, les dépenses liées aux salaires et aux rémunérations devraient continuer d'augmenter à l'avenir pour tenir compte des augmentations générales des salaires et traitements.

⁹La charge à payer du projet de loi 124 a découlé d'une entente distincte conclu entre le ministère de l'Éducation et les associations de directions et directions adjointes des écoles après le 31 août 2024. Comme cette entente était distincte du règlement plus vaste prévu dans le projet de loi 124, elle n'a pas été incluse dans le paiement initial. Le règlement s'applique rétroactivement de 2020-2021 à 2023-2024. L'OCDSB a reçu du financement pour compenser les incidences financières de cette charge à payer.

- **Avantages sociaux des employés** L'augmentation de 15,0 millions de dollars des dépenses pour les avantages sociaux des employés entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement liée aux dépenses pour les titulaires de classes, qui représentent 11,8 millions de dollars, soit 79,0 % de l'augmentation. Cette augmentation est liée aux rajustements des salaires et traitements du projet de loi 124, qui ont également une incidence sur les taux des avantages sociaux des employés. Bien que les augmentations de salaires et de rémunérations soient en grande partie financées par le Ministère, les dépenses liées aux avantages sociaux des employés, comme le RPC et l'AE, peuvent demeurer non financées, ce qui ajoute à la pression sur le déficit.
- **Fournitures et services** : La diminution de 8,6 millions de dollars des dépenses en fournitures et services entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement liée à une réduction de 7,0 millions de dollars des dépenses pour les manuels et les fournitures, ainsi qu'à une diminution de 1,2 million de dollars des dépenses en informatique. Selon la Direction, cette baisse est le résultat des mesures d'économie mises en œuvre par l'OCDSB en réponse à la détérioration de sa situation financière en 2023-2024.

2.b. Installations destinées aux élèves : En 2023-2024, les dépenses pour les installations destinées aux élèves sont passées de 184,8 millions de dollars dans les prévisions budgétaires révisées à 200,1 millions de dollars dans les résultats réels pour la période. L'augmentation de 15,3 millions de dollars découle principalement d'une augmentation de 8,1 millions de dollars des salaires et traitements, d'une augmentation de 4,3 millions de dollars des fournitures et services et d'une augmentation de 2,4 millions de dollars des avantages sociaux.

- **Salaires et traitements** : L'augmentation de 8,1 millions de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les réelles est principalement liée aux rajustements salariaux pour le personnel du fonctionnement et de l'entretien des écoles, découlant du projet de loi 124 et des augmentations annuelles des salaires et traitements. Les pressions supplémentaires sur les coûts découlent de la difficulté constante de couvrir les absences du personnel, une préoccupation de longue date pour l'OCDSB. En réponse, le Conseil a constamment augmenté les affectations budgétaires dans ce domaine. Au-delà de l'incidence du projet de loi 124, l'augmentation du recours aux congés de maladie, la dépendance au personnel occasionnel pour répondre aux normes de propreté et l'incapacité à vendre les sites d'école fermés ont également contribué aux contraintes budgétaires. Les dispositions actuelles sont à l'étude afin de mieux les harmoniser avec les coûts prévus.

- **Fournitures et services** : L'augmentation de 4,3 millions de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les réelles est principalement attribuable à l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'entretien des écoles, causée par l'inflation et l'augmentation de la taxe sur le carbone, qui ont eu une incidence importante sur les dépenses des services publics comme le gaz, l'électricité et l'eau. Les pressions inflationnistes persistantes, combinées à des budgets historiquement restreints, ont contribué à des dépenses excessives dans ce domaine. Traditionnellement, les économies réalisées sur les fournitures et les services pédagogiques ont servi à compenser ces coûts supplémentaires.
- **Avantages sociaux des employés** : L'augmentation de 2,4 millions de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les réelles est liée à l'augmentation des avantages sociaux des employés affectés au fonctionnement et à l'entretien des écoles, en raison des rajustements annuels des salaires et traitements prévus au projet de loi 124, semblables aux augmentations observées pour le personnel enseignant.

2.d. Administration : En 2023-2024, les dépenses d'administration sont passées de 24,8 millions de dollars selon les prévisions budgétaires révisées à 30,9 millions de dollars selon les résultats réels. L'augmentation de 6,0 millions de dollars est principalement liée à une augmentation de 4,2 millions de dollars des salaires et traitements, à une augmentation de 0,6 million de dollars des autres dépenses et à une augmentation de 0,5 million de dollars des honoraires et des services contractuels.

- **Salaires et traitements** : L'augmentation de 4,2 millions de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement attribuée à une augmentation de 3,5 millions de dollars des dépenses en frais d'administration du conseil largement liées au projet de loi 124 et aux rajustements annuels rétrospectifs des salaires et traitements. La Direction fait remarquer que, sur les 3,5 millions de dollars, 0,5 million de dollars reflète l'ajout de nouveaux postes au cours de l'exercice.¹⁰ Sur les 3,5 millions de dollars, un montant supplémentaire de 0,7 million de dollars est lié aux directeurs et aux agents de supervision, dont la rémunération accrue découle de la mise en œuvre des grilles salariales approuvées dans le cadre de rémunération des cadres,

¹⁰ La nouvelle grille salariale est entrée en vigueur le 1er septembre 2023, conformément aux conventions collectives. Les résultats réels intègrent les rajustements liés au projet de loi 124 et les augmentations générales rétroactives des salaires et traitements. Toutefois, en raison du manque de gestion des postes au sein des ressources humaines et du système de paie de l'OCDSB, il est difficile de faire le suivi l'ajout de postes permanents tout au long de l'année. Cette limitation contribue aux écarts entre les chiffres prévus au budget et les coûts réels de dotation.

entré en vigueur le 1er septembre 2022 et pour les années subséquentes. Veuillez consulter la section 4.2 Résultats de l'évaluation de la rémunération pour obtenir de plus amples renseignements sur le cadre de rémunération des cadres.

- **Autres frais** : L'augmentation de 0,6 million de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses de l'administration du conseil. Il s'agit notamment de l'augmentation des frais bancaires et des revenus d'intérêts centralisés perçus et distribués aux écoles respectives. Ces coûts sont partiellement compensés par les revenus d'intérêts correspondants.
- **Honoraires et services contractuels** : L'augmentation de 0,5 million de dollars entre les prévisions budgétaires révisées et les résultats réels est principalement liée à l'augmentation des dépenses de l'administration du conseil, résultant principalement de l'augmentation des frais juridiques engagés en 2024.

Facteurs de détérioration 2024-2025

En 2024-2025, entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées, les revenus totaux de l'OCDSB ont augmenté de 47,7 millions de dollars, tandis que ses dépenses totales ont augmenté de 45,5 millions de dollars. Un rajustement aux fins de conformité de (6,3) millions de dollars, principalement liée aux obligations de mise hors service des actifs et aux revenus comptabilisés pour les terrains, a été effectué entre les prévisions budgétaires de 2024-2025 et les prévisions budgétaires révisées, ce qui a entraîné un déficit d'exercice de (4,2) millions de dollars aux fins de conformité par rapport aux prévisions budgétaires révisées. L'augmentation des revenus et des dépenses est en grande partie liée aux augmentations des salaires et traitements liées au projet de loi 124 et aux rajustements annuels des salaires et traitements, qui n'ont pas été inclus dans les prévisions budgétaires de 2024-2025, ce qui explique en partie l'augmentation par rapport aux prévisions budgétaires révisées. Bien que la Direction n'ait pas été en mesure de quantifier précisément l'impact du sous-financement causé par le projet de loi 124 dans les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 en raison des mises à jour des repères, elle a indiqué avec confiance que le sous-financement impactait les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 à hauteur de 8 millions de dollars. Les renseignements fournis étaient insuffisants pour confirmer la pression. Il est également important de noter que les résultats réels n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

Selon le tableau 5, les catégories de dépenses qui ont augmenté entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées qui ont contribué à un déficit de (4,2) millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires révisées sont

principalement liées aux dépenses pour (2.a.) l’instruction, (2.b.) les installations destinées aux élèves, et (2.d.) l’administration, et sont détaillés ci-dessous. Comme il a été mentionné précédemment, (2.e.) le déficit des fonds générés par les écoles est financé par l’excédent accumulé non disponible aux fins de conformité de l’OCDSB conformément au règlement, ce qui signifie que ces fonds ne peuvent pas être utilisés par le Conseil pour d’autres dépenses de fonctionnement. Pour les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025, les fonds générés par les écoles ont enregistré un déficit de 0,8 million de dollars d’exercice, qui a été financé par le solde de l’excédent accumulé des fonds générés par les écoles de 14,2 millions de dollars au 1er septembre 2024. Étant donné que cette catégorie de dépenses ne contribue pas à la détérioration de l’excédent (déficit) d’exercice aux fins de conformité, elle n’est pas détaillée dans les sections suivantes. Les dépenses de transport (2.c) ont diminué de 1,6 million de dollars entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées; et la Direction a mentionné que ce poste de dépenses a généralement des dépenses réelles conformes aux prévisions budgétaires et aux prévisions budgétaires révisées; elles ne seront donc pas détaillées ci-après. Les autres dépenses (2.f) ont diminué de 3,2 millions de dollars entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées, principalement en raison d’une diminution de 12,5 millions de dollars de la charge à payer liée au projet de loi 124 qui a été annulée lorsque les paiements ont été effectués. Étant donné que cette catégorie de dépenses n’a pas contribué à la détérioration du déficit en 2024-24 aux prévisions budgétaires révisées, il n’est pas non plus détaillé ci-après.

2.a. Instruction : En 2024-2025, les dépenses d’instruction ont augmenté, passant de 859,5 millions de dollars dans les prévisions budgétaires à 896,1 millions de dollars dans les prévisions budgétaires révisées. L’augmentation de 36,6 millions de dollars est en grande partie liée à une augmentation de 41 millions de dollars des salaires et traitements et à une augmentation de 2,5 millions de dollars des avantages sociaux des employés. Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de 5,7 millions de dollars des fournitures et des services.

- **Salaires et traitements** : L’augmentation de 41,0 millions de dollars entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées est principalement liée à une augmentation de 35,3 millions de dollars des dépenses pour les titulaires de classes découlant du projet de loi 124 et des hausses annuelles rétroactives des salaires et traitements qui n’ont pas été incluses dans les prévisions budgétaires de 2024-2025. Une augmentation supplémentaire de 3,9 millions de dollars est liée aux directions et directions adjointes des écoles, reflétant un rajustement de 10,59 % pour les réparations et les augmentations annuelles des salaires et traitements.

- **Avantages sociaux des employés** : L'augmentation de 2,5 millions de dollars entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées est principalement liée à une augmentation de 0,8 million de dollars des avantages sociaux des titulaires de classes, qui sont aussi liées au projet de loi 124 et aux rajustements annuels des salaires et traitements, tel que mentionné précédemment pour 2023-2024. Une augmentation supplémentaire de 1,2 million de dollars liée à l'éducation permanente a été signalée dans les prévisions budgétaires révisées. Toutefois, la Direction a indiqué que le ratio des avantages sociaux pour l'éducation permanente était surévalué pour la période dans les prévisions budgétaires révisées; ce problème ayant été reconnu après la présentation des prévisions budgétaires révisées. L'OCDSB indique que le problème sera résolu dans les états financiers de 2024-2025 et les prévisions budgétaires de 2025-2026.
- **Fournitures et services** : La diminution de 5,7 millions de dollars des fournitures et des services entre les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées est en grande partie liée à la réduction des dépenses liées aux manuels et aux fournitures, en raison des mesures d'économies mises en œuvre par l'OCDSB en réponse à la détérioration de sa situation financière en 2024-2025.

2.b. Installations destinées aux élèves : En 2024-2025, les dépenses pour les installations destinées aux élèves ont augmenté, passant de 197,4 millions de dollars dans les prévisions budgétaires à 203,9 millions de dollars dans les prévisions budgétaires révisées. L'augmentation de 6,5 millions de dollars est entièrement attribuable à l'amortissement et aux réductions de valeur, qui est compensée par une augmentation des revenus.

L'OCDSB a engagé des dépenses d'amortissement supplémentaires pour deux nouvelles écoles (l'école secondaire Maplewood et l'école élémentaire Mino Mikan) qui n'étaient pas prévues au budget au départ, ceci a contribué collectivement à une augmentation de 1,7 million de dollars de ce poste. De plus, l'école secondaire Canterbury a connu une augmentation de 0,7 million de dollars des dépenses d'amortissement qui n'était pas prévue au budget au départ pour la période couverte par les prévisions budgétaires. Selon la Direction, le reste de l'augmentation est réparti entre plus de 183 projets qui ont généré des dépenses d'amortissement plus élevées que prévu au budget au départ.

2.d. Administration : En 2024-2025, les dépenses d'administration ont augmenté, passant de 27,8 millions de dollars dans les prévisions budgétaires à 29,2 millions de dollars dans les prévisions budgétaires révisées, entraînant une augmentation de 1,4 million de dollars au cours de cette période. L'augmentation est en grande partie liée à une hausse de 1,1 million de dollars des salaires et traitements pour

l'administration du conseil. L'augmentation est liée au projet de loi 124 et aux rajustements annuels des salaires et traitements, mais elle reflète également les salaires s'appuyant sur les nouvelles grilles salariales négociées pour l'administration du conseil. Veuillez consulter la section 4.2 Résultats de l'évaluation de la rémunération pour obtenir de plus amples renseignements sur le cadre de rémunération des cadres.

4.1.3. Mesures d'économie proposées

La présente section donne un aperçu des mesures d'économies adoptées et rejetées et des mesures ¹¹d'économie de rechange qui ont été présentées par la Direction de l'OCDSB au cours des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 en réponse à la détérioration de la situation financière et au besoin continu d'équilibrer le budget. Au cours de l'enquête, la Direction a compilé des documents détaillant l'impact financier des mesures adoptées sur les prévisions budgétaires, les prévisions budgétaires révisées et les états financiers pour les deux années scolaires. Ces documents ont fait l'objet d'analyses et de discussions avec la Direction afin de déterminer les initiatives d'économies adoptées ainsi que leur incidence financière. Les hypothèses sous-jacentes et la méthodologie utilisée pour quantifier l'impact financier de chaque mesure d'économie par la Direction n'ont pas été examinées en détail.

De plus, les procès-verbaux de réunions accessibles au public et les documents justificatifs ont été examinés afin de déterminer les mesures d'économies rejetées et de rechange, et pour vérifier celles qui ont été adoptées telles que proposées par l'OCDSB.

Le tableau 6 ci-dessous présente un résumé des mesures d'économies identifiées, mettant en évidence l'incidence financière des initiatives approuvées, totalisant 27,4 millions de dollars en 2023-2024 et 17,2 millions de dollars en 2024-2025. Il décrit également les déficits d'exercice et accumulés pour les deux années concernées. Les mesures d'économies pour chaque période sont classées comme officiellement approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (classées comme étant approuvées par les conseillères et conseillers scolaires), exécutées en vertu du pouvoir discrétionnaire de la Direction qui permet de rajuster certaines dépenses tout au long

¹¹ **Les mesures d'économie adoptées** sont celles qui ont été approuvées officiellement par le Conseil d'administration ou mises en œuvre sous l'autorité de la Direction sans l'approbation des conseillers scolaires.

Les mesures d'économie rejetées sont celles proposées par la Direction de l'OCDSB, mais non approuvées par les conseillers scolaires, et ne sont donc pas mises en œuvre.

Les mesures d'économie de rechange désignent les mesures élaborées par la Direction comme des révisions en réponse à une mesure d'économie originale qui a été rejetée par les conseillers scolaires.

de l'année (classés comme « en cours d'exercice » si déjà mises en œuvre ou « en cours » si en voie de mise en œuvre tel que rapporté par la Direction).

Il est important de noter que l'OCDSB prévoit des revenus supplémentaires potentiels pour ses états financiers de 2024-2025 en raison de 626¹² élèves du conseil supplémentaires au 31 mars 2025, par rapport aux prévisions budgétaires révisées, ce qui pourrait contribuer à l'amélioration de la situation financière du Conseil.

Tableau 6 — Résumé des mesures d'économies de l'OCDSB

Type de mesure d'économie	2023-2024	2024-2025
Mesures d'économie adoptées — en cours d'exercice	20 891 637 \$	11 474 018 \$
Mesures d'économies adoptées — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires	6 532 417 \$	2 878 409 \$
Mesures d'économie adoptées — en cours	- \$	2 810 000 \$
Total des mesures d'économie adoptées	27 424 054 \$	17 162 427 \$
Mesures d'économies rejetées	760 000 \$	- \$
Excédent (déficit) d'exercice aux fins de conformité	(12 096 409) \$	(4 213 556) \$
Excédent (déficit) accumulé disponible pour les opérations	(5 856 401) \$	(9 245 644) \$

Le tableau 7 présente une ventilation des mesures d'économies individuelles proposées par l'OCDSB pour améliorer la situation financière du Conseil et qui ont été mises en œuvre au cours des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. L'incidence financière de chaque initiative, telle que rapportée par l'OCDSB, reflète les améliorations apportées aux prévisions budgétaires et aux états financiers du Conseil depuis leur mise en œuvre.

Le tableau 7 présente également les mesures d'économie proposées par la Direction du Conseil qui ont été rejetées par les conseillères et conseillers scolaires. Depuis 2023-2024, la Direction a recommandé des réductions aux programmes d'éducation

¹² La Direction a fourni les effectifs réels au 31 mars 2025, indiquant une hausse de 626 élèves du conseil par rapport aux chiffres des prévisions budgétaires révisées. Voir l'annexe 6.2 pour les effectifs au 31 mars 2025. Ces chiffres n'ont pas encore été vérifiés au moment de la rédaction du présent rapport.

spécialisée et aux programmes d'été qui ne sont pas prescrits par le ministère de l'Éducation. La Direction a déterminé que ces programmes étaient sous-financés, et ils continuent d'exercer des pressions financières sur l'OCDSB. Par conséquent, la Direction a proposé des mesures de réduction des coûts connexes, qui ont finalement été rejetées par les conseillères et conseillers scolaires en 2023-2024.

Au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, la majorité des initiatives d'économies ont été présentées en cours d'exercice par la Direction de l'OCDSB sans exiger l'approbation des conseillères et conseillers scolaires dans le cadre des activités régulières au cours de l'année visant à gérer les dépenses. La Direction a souligné sa capacité d'ajuster les dépenses dans certains domaines au cours de l'année en réponse à l'évolution des opérations et des pressions financières de fonctionnement, qui n'exigent pas toujours l'approbation des conseillères et conseillers scolaires.

De plus, la Direction de l'OCDSB a identifié plusieurs mesures d'économie qui sont actuellement mises en œuvre ou qui devraient l'être d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025 (31 août 2025). Ces mesures sont présentées séparément au tableau 7, et la Direction s'attend à ce que les incidences financières connexes se reflètent dans les états financiers de l'année scolaire 2024-2025. Comme ces initiatives ont été mises en œuvre en cours d'exercice, elles n'ont pas exigé l'approbation des conseillères et conseillers scolaires. De plus, les conseillères et conseillers scolaires ont rejeté moins de propositions d'économie qu'ils n'en ont acceptées en 2023-2024 (deux mesures rejetées contre quatre mesures approuvées).

Tableau 7 — Résumé des mesures d'économie adoptées et rejetées

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
Mesures d'économies adoptées 2023-2024 — en cours d'exercice			

¹³ Une **économie continue** est une mesure de réduction des coûts dans le cadre de laquelle la Direction a pris des mesures délibérées pour réduire les dépenses, ce qui permet de maintenir les économies au cours des années à venir. Une **économie ponctuelle** est une stratégie visant à améliorer l'excédent (déficit) d'exercice au moyen d'initiatives ponctuelles ou en optimisant le calendrier et les mouvements des trésorerie qui pourraient ne pas se poursuivre dans les années à venir.

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
A. Réduction des fournitures et services	Des économies ont été réalisées grâce à un examen des dépenses pour les ordinateurs et les manuels imprimés, ainsi qu'à une réduction de l'importance accordée aux photocopies dans les écoles.	7 976 875 \$	Économie continue
B. Réduction du personnel	La direction a exercé son pouvoir discrétionnaire de rajuster les niveaux de dotation afin de maintenir un ratio enseignants-élèves optimal et d'atténuer l'impact financier du nombre d'effectifs plus faibles que prévu.	6 165 763 \$	Économie ponctuelle
C. Réduction des dépenses en immobilisations corporelles mineures (ICM)	Les dépenses en ICM ont été réduites, y compris les limites imposées à l'achat de licences technologiques et logicielles.	2 600 000 \$	Économie ponctuelle
D. Optimiser les Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP)	Les fonds du FPP ont été réaffectés pour appuyer certains postes et programmes d'enseignement discrétionnaires.	2 000 000 \$	Économie ponctuelle
E. Report des revenus pour l'Allocation liée à l'équipement spécialisé (AES)	L'AES a été optimisée et utilisée pour couvrir les dépenses liées à l'éducation spécialisée.	1 200 000 \$	Économie ponctuelle
F. Réduction des ressources pour les surveillants du midi	Le nombre de surveillants du midi a été réduit en raison d'une diminution du financement connexe.	300 000 \$	Économie continue
G. Réduction des provisions et des budgets de fonctionnement	Les rajustements du budget de fonctionnement comprenaient des économies provenant des salaires du personnel enseignant, une réduction des contingences liées à la main-d'œuvre et une baisse des dépenses liées aux installations.	238 987 \$	Économie ponctuelle

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
H. Optimisation du transport	Le Conseil a adopté des mesures visant à limiter l'utilisation du transport compassionnel et à rationaliser les services de transport, ce qui a entraîné des économies.	218 988 \$	Économie continue
I. Réduction de la rémunération et des frais d'opérations dans les centres de garde d'enfants	L'un des centres de garde d'enfants a été intégré au programme de jour prolongé, ce qui a entraîné des économies opérationnelles et l'élimination de trois postes équivalents temps plein (ETP).	191 024 \$	Économie continue
(A+F+H+I) Mesures d'économie adoptées 2023-2024 — en cours d'exercice (continues)		8 686 887 \$	
(B+C+D+E+G) Mesures d'économie adoptées 2023-2024 — en cours d'exercice (ponctuelles)		12 204 750 \$	
Total des mesures d'économie adoptées 2023-2024 — en cours d'exercice		20 891 637 \$	
Mesures d'économie adoptées 2023-2024 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires			
A. Réduction du personnel	La Direction a réduit le nombre de postes discrétionnaires, comme les mentors et les enseignants responsables du soutien à l'apprentissage.	2 670 289 \$	Économie continue
B. Réductions des budgets de fonctionnement des départements centraux et des écoles	Le Conseil a mis en œuvre plusieurs changements opérationnels et encouragé un changement de culture à l'égard des dépenses discrétionnaires au sein du conseil, ce qui a entraîné une utilisation plus responsable et plus efficace des ressources.	2 527 687 \$	Économie continue
C. Réduction des provisions et des budgets de fonctionnement	Les rajustements des budgets de fonctionnement comprenaient une réduction des dépenses pour l'expertise comportementale et les programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS).	934 441 \$	Économie ponctuelle

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
D. Réduction de l'initiative pour l'équité en matière d'hygiène féminine	Le budget du programme a été comparé aux dépenses réelles et réduit de 400 000 \$ pour correspondre au niveau de dépenses actuel.	400 000 \$	Économie continue
(A+B+D) Mesures d'économie adoptées 2023-2024 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (continues)		5 597 976 \$	
(C) Mesures d'économie adoptées 2023-2024 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (ponctuelles)		934 441 \$	
Total des mesures d'économies adoptées 2023-2024 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires		6 532 417 \$	
Mesures d'économie adoptées 2023-2024 (continues)		14 284 863 \$	
Mesures d'économies adoptées 2023-2024 (ponctuelles)		13 139 191 \$	
Total des mesures d'économie adoptées 2023-2024		27 424 054 \$	
Mesures d'économie rejetées 2023-2024			
A. Réduction des programmes d'été	Les conseillères et conseillers scolaires ont décidé de maintenir le Programme d'apprentissage d'été sur les troubles du spectre autistique (TSA) et les déficiences intellectuelles, incitant le personnel à trouver des économies supplémentaires pour maintenir un budget équilibré. Par le passé, le personnel a proposé des réductions dans les programmes d'été d'éducation spécialisée, mais cette mesure d'économie a été rejetée en raison d'une motion adoptée en 2016 visant à maintenir le programme à perpétuité. Le 27 mai 2025, les conseillères et conseillers scolaires ont voté en faveur (7 contre 4) de l'annulation de la motion précédemment établie.	610 000 \$	Économie continue

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
B. Initiative verte/de compostage	Les conseillères et conseillers scolaires ont rejeté la proposition de réduire le financement de l'initiative verte/de compostage. Les conseillères et conseillers scolaires ont considéré que l'investissement dans le programme pilote était une dépense précieuse et importante.	150 000 \$	Économie continue
(A+B) Mesures d'économie rejetées 2023-2024 (continues)		760 000 \$	
Mesures d'économie rejetées 2023-2024 (ponctuelles)		0 \$	
Total des mesures d'économie rejetées 2023-2024		760 000 \$	
Mesures d'économie adoptées 2024-25 — en cours d'exercice			
A. Réduction du personnel	La direction a supprimé 2,18 postes discrétionnaires ETP et 43 ETP d'enseignement en s'appuyant sur les prévisions d'effectifs, afin de réaliser des économies et d'éviter la surdotation.	5 646 897 \$	Économie ponctuelle
B. Restrictions des investissements dans les technologies de l'information	Des économies ont été réalisées grâce à la réduction des dépenses dans les ordinateurs, les projecteurs et d'autres équipements informatiques, ainsi qu'en prolongeant le cycle de vie des Chromebooks.	1 700 000 \$	Économie continue
C. Optimisation du transport	Des économies liées au transport ont été réalisées grâce à des changements de politique et à des rajustements du modèle de transport, comme la réduction du volume d'usagers uniques dans les véhicules spéciaux destinés à une fin particulière sous contrat, l'annulation du programme des sièges vides permettant de consolider les itinéraires d'autobus jaunes, etc.	1 613 221 \$	Économie continue

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
D. Économies au niveau des services	La Direction a procédé à des réductions de mi-exercice des budgets de fournitures des écoles centrales, élémentaires et secondaires afin de régler les écarts budgétaires et de maintenir la stabilité financière.	1 200 000 \$	Économie ponctuelle
E. Réduction du personnel supplémentaire	En plus de la réduction du personnel (A), il y a eu une réduction du personnel supplémentaire découlant des décisions en cours d'exercice concernant la dotation en personnel enseignant à la suite des prévisions budgétaires révisées.	900 000 \$	Économie ponctuelle
F. Examen des programmes élémentaires	Les services contractuels ont été réduits pour aider à compenser les coûts associés à l'examen des programmes élémentaires.	213 900 \$	Économie continue
G. Réductions du budget des fournitures	D'autres économies mineures ont été réalisées grâce à l'optimisation du budget des fournitures.	200 000 \$	Économie ponctuelle
(B+C+F) Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours d'exercice (continues)		3 527 121 \$	
(A+D+E+G) Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours d'exercice (ponctuelles)		7 946 897 \$	
Total des mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours d'exercice		11 474 018 \$	
Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires			

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
A. Stratégie pour adresser l'absentéisme	En 2023-2024, l'OCDSB a lancé des initiatives prospectives — comme l'embauche de personnel de mieux-être et la prestation de formation sur les systèmes de gestion du comportement — et les économies connexes commenceront à se faire sentir en 2024-2025. La Direction indique avoir été en mesure de réduire d'une journée le nombre moyen de congés de maladie de courte durée de ses employés, ce qui a permis de réaliser des économies estimées à 2,4 millions de dollars, même si aucun document justificatif n'a été fourni.	2 400 000 \$	Économie continue
B. Réduction des provisions et des budgets de fonctionnement	Le service des installations a procédé à un examen budgétaire afin de cerner les possibilités d'efficacité, y compris la réduction des heures supplémentaires du personnel d'entretien, des services de nettoyage et les dépenses dans les ordinateurs, les téléphones cellulaires et les logiciels.	478 409 \$	Économie continue
(A+B) Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — approuvées par les membres du Conseil d'administration (continues)		2 878 409 \$	
Mesures d'économies adoptées 2024-2025 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires (ponctuelles)		0 \$	
Total des mesures d'économies adoptées 2024-2025 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires		2 878 409 \$	
Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours			
A. Réduction du personnel	La Direction a réalisé des économies en laissant vacants plusieurs postes discrétionnaires non académiques.	1 800 000 \$	Économie continue

Mesure d'économie	Description	Incidence financière	Type d'économie ¹³
B. Réduction des déplacements de portatives	La réduction du nombre de déplacements de portatives, causée par les tendances en matière d'effectifs et l'utilisation des locaux scolaires, a entraîné une diminution des dépenses connexes.	500 000 \$	Économie ponctuelle
C. Élimination de la taxe sur le carbone	Le Conseil prévoit des économies de coûts découlant de l'élimination de la taxe sur le carbone.	260 000 \$	Économie ponctuelle
D. Économies liées au contrôle du climat	L'augmentation de la température ambiante cible dans les bâtiments inoccupés pendant l'été devrait réduire les coûts énergétiques associés à la climatisation.	250 000 \$	Économie continue
(A+D) Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours (continues)		2 050 000 \$	
B+C Mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours (ponctuelles)		760 000 \$	
Total des mesures d'économie adoptées 2024-2025 — en cours		2 810 000 \$	
Mesures d'économie adoptées 2024-2025 (continues)		8 455 530 \$	
Mesures d'économies adoptées 2024-2025 (ponctuelles)		8 706 897 \$	
Total des mesures d'économie adoptées 2024-2025		17 162 427 \$	

En réponse au rejet par les conseillères et conseillers scolaires des réductions proposées à l'un des programmes d'apprentissage d'été, l'OCDSB a élaboré des mesures d'économie alternatives pour limiter la détérioration de sa situation financière. Le tableau 8 présente les mesures d'économie proposées et mises en œuvre par la suite par l'OCDSB pour continuer d'offrir ce programme d'apprentissage d'été. Ces mesures d'économies ont été présentées et approuvées par les conseillères et conseillers scolaires.

Tableau 8 — Résumé des mesures d'économie alternatives

Mesure d'économie	Description	Incidence financière
Mesures d'économie alternatives 2023-2024 — approuvées par les conseillères et conseillers scolaires		
A. Réduction des dépenses en véhicules d'immobilisations corporelles mineures (ICM)	Les dépenses liées aux véhicules dans la catégorie ICM ont été réduites pour générer des économies supplémentaires.	150 000 \$
B. Réduction du financement des aides-enseignants (AE)	Le financement des AE dans les programmes d'été a été réduit, ce qui a entraîné une diminution des dépenses globales.	150 000 \$
C. Limitations du remplacement des meubles des portatives	Le remplacement des meubles des portatives a été réduit afin d'éviter les dépenses non-nécessaires sur des articles toujours en bon état.	100 000 \$
D. Réduction du perfectionnement professionnel	Les dépenses de perfectionnement professionnel ont été réduites pour aider à atténuer les pressions financières supplémentaires.	90 000 \$
E. Réduction du personnel	Suppression de 0,5 ETP sur le poste de direction adjointe responsable de la supervision des programmes d'été.	70 000 \$
F. Réduction du remplacement des ordinateurs portables de l'Ottawa-Carleton Virtual (OCV)	Moins d'ordinateurs portables ont été remplacés dans le cadre du programme d'éducation virtuelle de l'OCV, ce qui a permis de réaliser des économies.	50 000 \$
Total des autres mesures d'économie 2023-2024		610 000 \$

Dans l'ensemble, la Direction a présenté des mesures d'économie qui ont été appuyées directement ou indirectement par les conseillères et conseillers scolaires et qui ont contribué à améliorer la situation financière de l'organisation. Comme le montre le tableau 9, une partie importante de ces initiatives — 74 % en 2023-2024 et 83 % en

2024-2025 selon les incidences financières — ont été mises en œuvre en cours d'exercice sans que l'approbation directe du Conseil soit requise.

Tableau 9 — Résumé des mesures d'économies

Type de mesure d'économie	2023-2024	2023-2024 Pourcentage du total	2024-2025	2024-2025 Pourcentage du total
Nombre de mesures d'économies				
Aucune approbation requise	10	67 %	12	86 %
Approuvée par les conseillères et conseillers scolaires	4	27 %	2	14 %
Rejetée par les conseillères et conseillers scolaires	1	6 %	0	0 %
Total	15	100 %	14	100 %

Type de mesure d'économie	2023-2024	2023-2024 Pourcentage du total	2024-2025	2024-2025 Pourcentage du total
Incidence financière (\$)				
Aucune approbation requise	20 891 637 \$	74 %	14 284 018 \$	83 %
Approuvée par les conseillères et conseillers scolaires	6 532 417 \$	23 %	2 878 409 \$	17 %
Rejetée par les conseillères et conseillers scolaires	760 000 \$	3 %	0 \$	0 %
Total	28 184 054 \$	100 %	17 162 427 \$	100 %

Bien que l'OCDSB ait proposé des mesures d'économies présentées ci-dessus pour 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que des mesures pour 2025-2026 qui sont présentées dans la section suivante dans le cadre du plan d'élimination du déficit, le Conseil a souligné plusieurs pressions clés liées aux dépenses structurelles auxquelles il a été confronté en 2023-2024 et 2024-2025 qui ont contribué à la détérioration de son déficit. Ces pressions comprennent des questions propres aux conseils scolaires, telles que les moratoires de fermeture des écoles, ainsi que des pressions économiques plus générales telles que l'inflation. L'approche de financement de la province, ainsi que les critères fiscaux que nous avons examinés, font que tous les conseils scolaires doivent gérer ces pressions et maintenir un excédent au fil du temps.

Le tableau 10 ci-dessous met en évidence certains de ces facteurs de déficit structurel au cours de cette période; certains de ces facteurs sont liés à la politique provinciale en Ontario (p. ex., moratoire), tandis que d'autres sont systémiques (p. ex., inflation) et certains pourraient se dissiper au cours des années suivantes (p. ex., incidence du projet de loi 124). Historiquement, ces incidences ont été partiellement gérées par l'excédent accumulé du Conseil, mais elles ont contribué à réduire son excédent et à le placer en position déficitaire, de sorte que le Conseil doit recourir à d'autres sources de financement pour les couvrir. Ces facteurs de déficit ont été tirés de la réunion du Comité plénier sur le budget du 28 mai 2025 et d'autres documents fournis par la Direction et leurs hypothèses de quantification sous-jacentes n'ont fait l'objet d'aucun examen.

Tableau 10 — Facteurs de déficit structurel

Facteur de déficit	Description	Incidence financière estimative
1. Maintien d'écoles sous-utilisées (moratoire)	Un moratoire provincial sur les examens portant sur les installations destinées aux élèves est actuellement en place (c.-à-d. entraîne la fermeture d'écoles). Étant donné que plus de 50 % du financement principal de l'éducation est attribué par élève, les écoles en sous-capacité ne reçoivent pas un financement adéquat pour couvrir les coûts de fonctionnement essentiels, y compris le chauffage, la climatisation, le nettoyage, le déneigement et l'entretien de ces installations sous-utilisées. Par conséquent, en 2024-2025, 20,8 millions de dollars de coûts sont occasionnés par d'autres programmes pour soutenir ces dépenses, selon la Direction.	20 800 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-2025, facteur de déficit récurrent)</i>
2. Projet de loi 124 :	Sous-financement issu du projet de loi 124 et paiements rétroactifs des augmentations annuelles des salaires et traitements. Voir l'annexe 6.1 pour le calcul du montant de 19,3 millions de dollars de sous-financement pour 2023-2024. Bien que la Direction n'ait pas été en mesure de quantifier précisément l'impact du sous-financement causé par le projet de loi 124 pour 2024-2025 en raison des mises à jour des repères, elle a indiqué avec confiance que l'impact était de 8 millions de dollars sur les prévisions budgétaires révisées. Les renseignements fournis étaient insuffisants pour confirmer la pression de 2024-2025.	19 265 802 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2023-2024)</i> 8 000 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-25)</i>

Facteur de déficit	Description	Incidence financière estimative
3. Absentéisme	<p>L'OCDSB a dépensé 31,5 millions de dollars en coûts de suppléance en 2024-2025, ce qui montre une amélioration par rapport aux années précédentes, qui peut être attribuée aux investissements dans les programmes de mieux-être et les initiatives de retour au travail. Malgré ces progrès, les coûts de suppléance demeurent l'une des plus importantes dépenses sous-financées. Selon la Direction, le ministère de l'Éducation fournit environ 14,7 millions de dollars pour couvrir le remplacement de personnel, ce qui laisse le Conseil responsable d'un montant supplémentaire de 16,8 millions de dollars. Selon le rapport d'étude sur les absences de 2023-2024 de la School Boards' Cooperative Inc. (SBCI), le nombre moyen de jours de maladie de l'OCDSB était de 13,62, soit 8,5 % par rapport à la moyenne de l'étude de 14,89.</p>	<p>16 800 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2023-2024, facteur de déficit récurrent)</i></p>
4. Éducation Spécialisée	<p>La Direction a constaté un dépassement de dépenses insoutenable d'environ 14 millions de dollars pour l'éducation spécialisée, ce qui exerce une pression financière considérable sur le Conseil et limite la capacité d'investir dans d'autres initiatives clés. Bien que le personnel ait proposé des réductions au programme depuis 2023 pour relever ces défis, les conseillères et conseillers scolaires ont rejeté ces propositions, démontrant ainsi un engagement ferme à maintenir le niveau actuel de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers malgré les contraintes budgétaires.</p>	<p>14 000 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-2025, facteur de déficit récurrent)</i></p>

Facteur de déficit	Description	Incidence financière estimative
5. Inflation	<p>La province alloue une augmentation de 2 % aux conseils scolaires dans certains domaines pour tenir compte de l'inflation; toutefois, ce montant a toujours été inférieur aux augmentations de coûts réelles, selon la Direction. Selon un rapport présenté aux conseillères et conseillers scolaires, les dépenses d'entretien, de déneigement et de logiciels ont augmenté de plus de 30 à 50 % au cours des deux dernières années. L'OCDSB estime que les impacts de cette inflation totaliseront 12 millions de dollars en 2024-2025, ce qui nécessite de trouver du financement dans d'autres secteurs.</p>	<p>12 000 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-2025, facteur de déficit récurrent)</i></p>
6. Avantages sociaux des employés	<p>Selon la Direction, la part des responsabilités de l'employeur a augmenté dans des postes comme Régime amélioré de pensions du Canada et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ce qui a entraîné une pression financière d'environ 10 millions de dollars pour couvrir les prestations de plus de 12 000 employés, dont les avantages sociaux représentent environ 23 % des coûts salariaux.</p>	<p>10 000 000 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-2025, facteur de déficit récurrent)</i></p>
7. Portatives	<p>La construction de nouvelles écoles a été retardée en raison de l'inflation et des pénuries de main-d'œuvre. Dans certaines régions, les écoles ont fait face à la croissance de la population étudiante et aux contraintes de capacité scolaire en utilisant des portatives. Pour 2024-2025, l'OCDSB prévoit des coûts de 3 millions de dollars pour ces portatives, mais devrait recevoir 717 473 \$ en financement, ce qui entraînera un déficit de 2,3 millions de dollars.</p>	<p>2 282 527 \$ <i>(estimation ci-dessus pour 2024-2025, facteur de déficit récurrent)</i></p>

4.1.4. Plan actuel d'élimination du déficit

La portée de l'enquête comprend une évaluation visant à déterminer si l'OCDSB a élaboré un plan qui élimine son déficit accumulé disponible aux fins de conformité, à déterminer si le plan est viable et réalisable et à obtenir la preuve que le plan serait appuyé par les conseillères et conseillers scolaires.

Comme il a été mentionné précédemment à la section 4.1.1 Ampleur du déficit, le solde de clôture du déficit accumulé de l'OCDSB disponible pour la conformité est de (9,2) millions de dollars et le déficit d'exercice aux fins de conformité est de (4,2) millions de dollars pour la période visée par les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025.

Bien que le Ministère n'ait pas exigé que l'OCDSB prépare un plan pluriannuel de redressement financier, la portée de cet engagement consistait également à évaluer si le plan d'élimination du déficit était mis en œuvre par le Conseil afin de déterminer si la supervision du Ministère est justifiée.

Bien qu'un plan d'élimination du déficit n'ait pas été facilement disponible au cours de la période d'examen, la Direction a préparé un plan pour 2025-2026. Notamment, l'OCDSB travaillait déjà à son budget de 2025-2026 et avait présenté des mesures d'économie aux conseillères et conseillers scolaires dès avril 2025, tout en évaluant l'incidence du nouveau financement principal de l'éducation annoncé par le Ministère le 23 mai 2025.

Au cours de la période d'examen, l'OCDSB a préparé un plan d'élimination du déficit qui a permis de déterminer des économies potentielles de 20,7 millions de dollars pour 2025-2026. Ces mesures d'économie comprennent des réductions de personnel, des économies sur l'éducation spécialisée, un examen des activités et des services et des améliorations du budget de fonctionnement. La Direction a indiqué être incapable de garantir que les mesures d'économies proposées seront approuvées par les conseillères et conseillers scolaires dans le cadre de l'approbation du budget en juin 2025. Toutefois, la Direction a déclaré être convaincue qu'elle peut présenter des options pour un budget équilibré aux conseillères et conseillers scolaires et éliminer son déficit d'exercice aux fins de conformité pour l'année scolaire 2025-2026.

Certaines des mesures d'économie liées aux réductions de personnel ont déjà été approuvées par les conseillères et conseillers scolaires au cours de l'année scolaire 2024-2025, mais devront encore être approuvées pour le cycle budgétaire 2025-2026.

De plus, une mesure d'économie liée aux programmes d'apprentissage pendant l'été pour l'éducation spécialisée a été rejetée en 2023-2024, appuyée par une motion établie en 2016 visant à maintenir le programme à perpétuité. Toutefois, les conseillères et conseillers scolaires ont voté en faveur de l'annulation de cette motion le 27 mai 2025, à 7 voix contre 4 en faveur de sa révocation, indiquant l'appui des conseillères et conseillers scolaires pour relever les défis financiers actuels de l'OCDSB. En plus des 20,7 millions de dollars de mesures d'économies potentielles proposées, la Direction a indiqué qu'elle pourrait recevoir un financement

supplémentaire en raison d'une augmentation des effectifs d'élèves du conseil au 31 mars 2025, 626¹⁴ de plus par rapport aux prévisions budgétaires révisées (voir l'annexe 6.2 pour plus de détails sur les effectifs au 31 mars 2025). Si cela se produisait, cela pourrait entraîner une amélioration du déficit d'exercice de 2024-2025 aux fins de conformité, ce qui pourrait également améliorer le déficit accumulé de 2024-2025 disponible pour les opérations du solde de clôture, ayant en fin de compte une incidence sur le déficit accumulé disponible pour les opérations en 2025-2026 et le plan d'élimination du déficit de l'OCDSB.

En 2024-2025, l'OCDSB a trouvé 8,7 millions de dollars d'économies ponctuelles, comme l'indique la section 4.1.3 Mesures d'économies proposées. Ces économies ne se reproduiront pas nécessairement au cours des années suivantes, ce qui pourrait entraîner des pressions financières supplémentaires. De plus, l'OCDSB a utilisé une allocation pour l'équipement spécialisé (AES) de 9,1 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2024-2025 comme paiement unique pour combler son déficit de financement de 14 millions de dollars dans l'éducation spécialisée.

Comme ces fonds ne seront pas disponibles au cours de l'année scolaire 2025-2026, la Direction devra mettre en œuvre des mesures d'économie supplémentaires pour adresser le déficit résiduel. De plus, d'autres pressions externes et structurelles, comme l'inflation ou les coûts ponctuels associés à la mise en œuvre des économies, pourraient créer d'autres défis financiers.

Même si l'OCDSB était en mesure d'éliminer son déficit d'exercice aux fins de conformité et d'atteindre un budget équilibré d'exercice pour 2025-2026, sous réserve de l'approbation des mesures d'économies potentielles proposées par la Direction dans son plan d'élimination du déficit, la Direction a indiqué que pour éliminer et renflouer son déficit accumulé disponible pour les opérations de (9,2) millions de dollars selon les prévisions budgétaires révisées pour 2024-2025, l'OCDSB aurait probablement besoin d'obtenir l'approbation des exemptions du produit de l'aliénation de certaines de ses propriétés excédentaires¹⁵.

¹⁴ Les données sur les effectifs du 31 mars 2025 n'ont pas été vérifiées au moment de la rédaction du présent rapport.

¹⁵ L'OCDSB possède actuellement cinq propriétés (trois emplacements scolaires vacants et deux parcelles de terrain) qui pourraient éventuellement créer un produit d'aliénation à l'avenir. La Direction n'a pas quantifié la valeur potentielle de ces actifs, bien que l'OCDSB ait indiqué s'attendre à recevoir la juste valeur marchande d'ici la fin de juin 2025 pour les cinq propriétés.

4.2. Conclusions de l'évaluation de la rémunération

4.2.1. Contexte

La LRCSP est entrée en vigueur le 16 mars 2015 pour gérer les cadres de rémunération des employeurs et des cadres désignés du secteur parapublic. Le Règl. de l'Ont. 304/16 (Cadre de rémunération des cadres), pris en vertu de la LRCSP, est entré en vigueur le 6 septembre 2016 afin d'établir des lignes directrices sur la rémunération des cadres désignés dans le secteur parapublic en Ontario. Il visait à faire en sorte que la rémunération des cadres soit juste, raisonnable et conforme à l'intérêt public. Le Règl. de l'Ont. 304/16 exigeait que les programmes de rémunération soient conformes au cadre de rémunération établi dans le Règlement, qui comprenait des plafonds de rémunération liés au rendement définissant les limites du salaire total en fonction du rendement pour les postes de cadres et des restrictions sur certains éléments de rémunération, y compris l'interdiction d'éléments comme les primes à la signature, les primes de maintien en poste et les allocations de logement en espèces. Les postes de direction désignés à l'OCDSB comprennent les directeurs de l'éducation, les directeurs associés, les cadres de direction, les surintendants et les agents de supervision.

Chaque conseil scolaire était responsable d'élaborer son propre programme de rémunération des cadres en 2017, en fonction du cadre sectoriel approuvé par le gouvernement¹⁶. Le cadre sectoriel comprenait cinq facteurs principaux et deux facteurs secondaires qui déterminaient le niveau d'un conseil scolaire et les échelles salariales de base connexes, comme il est décrit dans le cadre; les facteurs principaux comprennent le budget de fonctionnement prévu, le nombre d'écoles, les effectifs prévus, le nombre de personnels enseignants ETP et le nombre de surintendants, tandis que les facteurs secondaires comprenaient la complexité géographique et les partenariats communautaires. Compte tenu de ces facteurs, l'OCDSB a été classé comme conseil scolaire de niveau 5, ce qui établit les échelles de rémunération par poste comme indiqué au tableau 11. En se fondant sur les échelles salariales établies pour le niveau 5, l'OCDSB a établi une grille de rémunération approuvée par les conseillères et conseillers scolaires pour les postes de direction, comme le montre le tableau 11.

Tableau 11 — Échelles de rémunération des cadres de niveau 5

Cadre désigné	Minimum	Maximum
---------------	---------	---------

¹⁶ Les 72 conseils scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario ont élaboré en collaboration un cadre sectoriel complet de programme de rémunération des cadres, en consultation avec Mercer (Canada) Limited en 2017.

Direction	224 000 \$	277 000 \$
Directeur associé	213 000 \$	224 000 \$
Cadres ¹⁷	140 000 \$	194 000 \$

Tableau 12 — Grilles de rémunération des cadres de l'OCDSB (applicable à l'année scolaire 2016-2017)

Cadres désignés	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Direction de l'éducation	204 994 \$	213 706 \$	222 789 \$	232 258 \$
Agent de supervision, surintendant, cadre de direction	150 386 \$	157 253 \$	164 723 \$	

Le 11 décembre 2017, l'OCDSB a reçu l'approbation du Ministère pour le taux maximal d'augmentation de 5 % de l'enveloppe de rémunération des cadres¹⁸ et les organismes de comparaison à utiliser dans le programme de rémunération des cadres de l'OCDSB. Les conseillères et conseillers scolaires de l'OCDSB ont approuvé le programme de rémunération des cadres du Conseil le 16 novembre 2017.

Les conseils scolaires pourraient utiliser leur taux maximal d'augmentation de 5 % de leur enveloppe de rémunération pour effectuer des rajustements salariaux rétroactifs au 1er septembre 2017, à condition qu'un programme de rémunération des cadres approuvé soit en place d'ici le 1er février 2018. Ils ne devaient pas dépasser leur enveloppe (soit 5 % du salaire total versé à leurs cadres). À partir de l'enveloppe de rémunération de 2 169 293 \$ de l'OCDSB, les augmentations pouvant être distribuées ont été plafonnées à 108 464,65 \$. Bien que le montant global ait été plafonné, les conseils scolaires, ainsi que d'autres employeurs désignés du secteur public, ont eu le pouvoir discrétionnaire de décider de la répartition de l'augmentation de 5 % de l'enveloppe de rémunération en 2017. Une nouvelle grille salariale incorporant les augmentations est entrée en vigueur le 1er septembre 2017 et a ajouté une nouvelle grille pour le poste de directeur associé, comme le montre le tableau 13. Nous notons que dans la grille du tableau 12, le poste de directeur associé n'était pas inclus. Décision de l'OCDSB de mettre en correspondance le directeur associé qui était

¹⁷ Les cadres de l'OCDSB comprennent les postes suivants : surintendant exécutif, cadre de direction, surintendant, agent du système.

¹⁸ L'enveloppe de rémunération fait référence à la rémunération totale en espèces versée à chaque cadre de l'employeur désigné, en supposant 12 mois d'emploi pour chaque cadre actif.

employé au début de l'année scolaire 2016-2017 avec grille de l'agent superviseur, du surintendant, et des cadres dans le tableau 12.

Tableau 13 — Grilles de rémunération des cadres de l'OCDSB (applicable aux années scolaires 2017-2018 à 2021-2022)

Cadres désignés	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Direction de l'éducation	221 539 \$	230 999 \$	240 724 \$
Directeur associé	185 744 \$	190 388 \$	195 147 \$
Agent de supervision, surintendant, cadre de direction	155 241 \$	163 749 \$	172 534 \$

Le Règl. de l'Ont. 304/16 (Cadre de rémunération des cadres) a été révoqué le 13 août 2018 et remplacé par le Règl. de l'Ont. 406/18 (Cadre de rémunération) en vertu de la LRCSP, qui est entrée en vigueur le même jour. Le cadre de rémunération du Règl. de l'Ont. 406/18 interdisait la mise en œuvre de nouveaux éléments de rémunération après le 13 août 2018, ce qui a entraîné un gel des salaires et de tous les autres éléments de rémunération à compter de cette date.

Deux ans plus tard, le 18 septembre 2020, le Règl. de l'Ont. 406/18 a été modifié pour autoriser le président du Conseil du Trésor à exempter les employeurs désignés ou les cadres désignés des exigences relatives au cadre de rémunération et à fixer les conditions de l'exemption. En juillet 2022, l'OCDSB a présenté au Ministère une demande d'exemption qui a été renvoyée au président du Conseil du Trésor en août 2022. Le Conseil n'a pas reçu l'approbation du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor).

En 2022, l'OCDSB a fait l'objet d'une véritable restructuration confirmée par un avis juridique externe. L'avis juridique a conclu que l'OCDSB avait fait l'objet d'une véritable restructuration au moment où l'équipe de direction du Conseil a connu des changements de structure, en plus des changements dans les responsabilités des membres de l'équipe de direction. La restructuration a été approuvée par les conseillères et conseillers scolaires le 8 février 2022 et est entrée en vigueur le 1er septembre 2022. À la suite de cette restructuration, l'équipe de direction a été élargie avec la création d'un poste de « directeur associé, Affaires », et la création d'un poste de « cadre de direction, Technologie de l'information ». En plus de ces ajouts à l'équipe de direction, l'OCDSB a également entrepris les changements suivants : le poste « Ressources humaines » a été restructuré pour créer celui de « Surintendant des ressources humaines, de la culture et du leadership ». Le poste d'« avocat général et relations de travail » a été inclus dans l'équipe de direction, et la gestion du risque et la protection des renseignements personnels ont été ajoutées aux responsabilités de ce

poste. Les services d'impression ont été réaffectés au poste de cadre de direction, Services ministériels. Les portefeuilles de la Division de l'éducation autochtone et de la Division de l'équité ont été séparés et attribués à deux surintendants. Le programme de jour prolongé a été réaffecté au poste de directeur associé, Enseignement. Le Programme d'apprentissage et d'innovation pour les adolescents a été élargi pour inclure une responsabilité supplémentaire pour l'apprentissage en ligne.

À la suite de ces changements, une nouvelle grille de rémunération a été mise en œuvre le 1er septembre 2022, comme le montre le tableau 14. La LRCSP permet une restructuration à des fins légitimes. Le Conseil avait le pouvoir discrétionnaire de déterminer les salaires des cadres en raison de la restructuration, ce qui a entraîné des augmentations du salaire de base allant de 12 % à 25 %¹⁹ pour chaque employé actif le 1er septembre 2022. De plus, tous les employés ont été déplacés dans la grille en fonction de leur ancienneté. En fin de compte, le Conseil est responsable de la gestion prudente et de la prise de décisions.

Tableau 14 — Grilles de rémunération des cadres de l'OCDSB (en vigueur le 1er septembre 2022)

Cadres désignés	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Direction de l'éducation	255 000 \$	266 000 \$	277 000 \$
Directeur associé	213 000 \$	218 500 \$	224 000 \$
Agent de supervision, surintendant, cadre de direction, avocat général	167 000 \$	180 500 \$	194 000 \$

4.2.2. Grille des salaires des cadres

Les grilles qui suivent contiennent un résumé de la rémunération de base de tous les cadres désignés de l'OCDSB en vertu de la LRCSP pour les périodes allant de 2016-2017 à 2024-2025.

¹⁹ Cette fourchette exclut les promotions. Si nous incluons les promotions, les augmentations varient de 12 % à 61 %.

Tableau 15 — Salaire du directeur de l'éducation par année scolaire

Échelons salariales	Tableau 12		Tableau 13				Tableau 14		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cadres									
Direction de l'éducation ²⁰	232 258 \$	240 724 \$	240 724 \$						
Direction de l'éducation ²¹			240 724 \$	240 724 \$	240 724 \$	240 724 \$	240 724 \$		
Direction de l'éducation ²²							277 000 \$	277 000 \$	277 000 \$
Direction de l'éducation ²³							277 000 \$		

Tableau 16 — Salaire du directeur associé par année scolaire

Échelons salariales	Tableau 12		Tableau 13				Tableau 14		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cadres									
Directeur associé ²⁴	164 723 \$	185 744 \$							
Directeur associé ²⁵	164 723 \$								

²⁰ L'emploi a pris fin le 31 janvier 2019.

²¹ L'emploi a pris fin le 1er janvier 2023, car la personne a pris sa retraite. La mise en œuvre de la nouvelle grille a eu lieu en juin 2023 et elle n'a touché que les employés actifs, de sorte que cette personne n'était pas admissible.

²² Ce directeur de l'éducation s'est joint à l'équipe lorsque la nouvelle grille était en place et a donc reçu un salaire plus élevé que celui du titulaire, voir la note de bas de page précédente.

²³ La personne a occupé un poste de direction entre l'année scolaire 2016-2017 et l'année scolaire 2021-2022, après quoi elle a été promue à la direction de l'éducation du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023. Du 1er août 2023 jusqu'à la fin de son emploi, la personne a occupé de nouveau un poste de cadre de direction et est retournée à la grille salariale de cadre de direction.

²⁴ L'emploi a pris fin le 22 décembre 2017.

²⁵ L'emploi a pris fin le 31 juillet 2017.

Directeur associé ²⁶		185 744 \$	185 744 \$	185 744 \$	185 744 \$	185 744 \$	224 000 \$	224 000 \$	224 000 \$
Directeur associé ²⁷							213 000 \$	218 500 \$	218 500 \$

Tableau 17 — Salaire du cadre de direction par année scolaire

Échelles salariales	Tableau 12	Tableau 13					Tableau 14		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cadres									
Cadre de direction	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$		194 000 \$	
Cadre de direction						163 749 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$
Cadre de direction ²⁸							163 749 \$		
Cadre de direction ²⁹							213 000 \$	194 000 \$	194 000 \$
Cadre de direction							180 500 \$	194 000 \$	194 000 \$
Cadre de direction									194 000 \$

²⁶ Promu d'un poste de surintendant de l'éducation le 1er septembre 2017.

²⁷ L'emploi a commencé le 14 novembre 2022.

²⁸ La personne a accepté une affectation de quatre mois pour aider à la transition de l'équipe du service des finances après le départ à la retraite du dirigeant principal des finances. Bien que cette personne ne fasse pas partie de l'équipe de direction, sa rémunération est dans la catégorie des cadres de direction et figure donc dans les données.

²⁹ Cette personne a accepté une affectation pour une période déterminée afin d'aider à la transition après le départ à la retraite du dirigeant principal des finances et elle effectuait des activités correspondant à un poste de directeur de l'éducation et a donc reçu le salaire correspondant.

Tableau 18 — Salaire du surintendant ou de l'agent de supervision par année

Echelles salariales	Tableau 12	Tableau 13					Tableau 14			
Cadres	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Surintendant/agent de supervision	157 253 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$					
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$									
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$				
Surintendant/agent de supervision	150 386 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$	
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$						
Surintendant/agent de supervision	157 253 \$	163 749 \$	163 749 \$	163 749 \$	163 749 \$	163 749 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$	
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$				
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$									
Surintendant/agent de supervision	150 386 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$	
Surintendant/agent de supervision	157 253 \$									
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$	
Surintendant/agent de supervision	164 723 \$	172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$						
Surintendant/agent de supervision ³⁰		172 534 \$	172 534 \$		172 534 \$	172 534 \$	172 534 \$			

³⁰ Cette personne a occupé le poste de surintendant de l'éducation du 31 août au 30 décembre 2022, selon les taux de rémunération en vigueur à ce moment-là. En

Echelles salariales	Tableau 12	Tableau 13					Tableau 14		
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Cadres									
Surintendant/agent de supervision			155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$				
Surintendant/agent de supervision				155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$
Surintendant/agent de supervision				155 241 \$	155 241 \$	155 241 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$
Surintendant/agent de supervision					155 241	155 241 \$	194 000 \$	194 000 \$	194 000 \$
Surintendant/agent de supervision ³¹						180 000 \$	180 000 \$		
Surintendant/agent de supervision						155 241 \$	180 500 \$	180 500 \$	
Surintendant/agent de supervision							167 000 \$	180 500 \$	180 500 \$
Surintendant/agent de supervision							167 000 \$		
Surintendant/agent de supervision								194 000 \$	194 000 \$
Surintendant/agent de supervision								180 500 \$	180 500 \$
Surintendant/agent de supervision									194 000 \$
Surintendant/agent de supervision									194 000 \$
Surintendant/agent de supervision									167 000 \$

juin 2023, le Conseil a approuvé une nouvelle grille de rémunération rétroactive au 1er septembre 2022, mais seuls les employés actifs ont reçu une rémunération rétroactive, de sorte que cette personne n'était pas admissible.

³¹ L'employé était en prêt de service dans une organisation dont la grille salariale était différente pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

4.2.3. Conformité au cadre

Dans le cadre de cet examen, nous n'avons pas relevé de cas importants de non-conformité entre les années scolaires 2016-2017 et 2024-2025 avec la LRCSP.

4.2.4. Grille des salaires des subordonnés directs

Les grilles suivantes contiennent le nombre d'ETP des subordonnés directs (tableau 19) et la rémunération de base (tableau 20) de chaque cadre superviseur en date du 22 mai 2025. Pour le tableau 19, le nombre d'ETP est présenté sous forme d'ETP de subordonnés directs, y compris et excluant les directions, afin d'illustrer l'ampleur et la taille de l'OCDSB.

Tableau 19 — Nombre d'ETP des subordonnés directs des surintendants à compter de mai 2025

Cadre superviseur	Nombre d'ETP de subordonnés directs (y compris les directions)	Nombre d'ETP des subordonnés directs (à l'exclusion des directions)
Surintendant, Services des programmes	6	6
Surintendant, Services aux employés	4	4
Surintendant, Services de soutien à l'apprentissage	5	5
Surintendant, Éducation	29	3
Surintendant, Éducation	25	2
Surintendant, Éducation	32	1
Surintendant, Éducation	32	1
Surintendant, Éducation	19	1
Surintendant, Éducation	30	1

La rémunération de tous les cadres superviseurs est supérieure à celle de leurs subordonnés directs. Le nombre d'ETP de subordonnés directs, à l'exclusion des cadres, varie de 1 à 6.

Tableau 20 — Salaires des subordonnés directs des surintendants à compter de mai 2025

Surintendant, Services des programmes	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$
Directeur d'école du système, Solutions de programmes — Innovation et apprentissage des adolescents	150 920 \$
Directeur d'école du système, ESL/ELD	150 920 \$
Directeur d'école du système, FEED	150 920 \$
Directeur général, Services des programmes	148 300 \$
Directeur d'école du système, Services du programme de mathématiques	150 920 \$

Surintendant, Services de soutien à l'apprentissage	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$
Directeur général, Services de soutien à l'apprentissage	138 845 \$
Gestionnaire de programme, responsable de la santé mentale	.. ³²
Directeur d'école du système, SSA	150 920 \$
Directeur d'école du système, SSA	150 920 \$

Surintendant, Services aux employés	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$
Directeur général, Services aux employés	164 892 \$
Directeur général, Mieux-être et sécurité des employés	.. ³³
Directeur général, Relations de travail et conseiller juridique principal	164 892 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$

³² Le salaire n'est pas disponible dans les renseignements partagés sur la rémunération.

³³ Le salaire n'est pas disponible dans les renseignements partagés sur la rémunération.

Directeur d'école du système, Rendement des élèves par l'équité	147 669 \$
Coordinateur, Engagement des familles et de la communauté	Moins de 100 000 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$
Directeur d'école du système, Équité, inclusion et lutte contre l'oppression	141 167 \$

Surintendant, Services de soutien à l'apprentissage	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$
Directeur général, Services de soutien à l'apprentissage	138 845 \$
Gestionnaire de programme, responsable de la santé mentale	_34
Directeur du système, SSA	150 920 \$
Directeur d'école du système, SSA	150 920 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$

Surintendant, Éducation	
Adjoint administratif	Moins de 100 000 \$

³⁴ Le salaire n'est pas disponible dans les renseignements partagés sur la rémunération.

5. Mesures possibles recommandées pour l'avenir

5.1. Recommandation d'investir le Ministère du contrôle de l'administration des affaires du Conseil

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, ch. E.2, un enquêteur ne peut recommander que le contrôle et l'administration des affaires du Conseil soient confiés au Ministère que si l'enquête révèle des éléments de preuve concernant :

- **Point 1** — Manquement effectif ou probable à des obligations financières;
- **Point 2** — Déficit accumulé déficit accumulé effectif ou probable; ou
- **Point 3** — Mauvaise gestion financière grave

Point 1 — Preuve d'un manquement effectif ou probable à des obligations financières

La *Loi sur l'éducation* n'inclut pas de définition précise d'un « manquement effectif ou probable à des obligations financières », par conséquent les indicateurs suivants ont été jugés pertinents à ces fins :

- Flux de trésorerie et situation de trésorerie
- Emprunts disponibles

Tableau 21 — Soldes de trésorerie de l'OCDSB au 31 août

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Trésorerie selon les états financiers vérifiés	38 846 395 \$	21 953 321 \$	68 143 853 \$

Selon le tableau 21, le solde de trésorerie de l'OCDSB au 31 août se situait entre 22,0 millions de dollars et 68,1 millions de dollars pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024. Au 30 avril 2025, la direction a confirmé que l'OCDSB possédait 75 841 739,44 \$ de liquidités, y compris les fonds générés par les écoles, et a fourni des relevés bancaires pour appuyer la partie gérée par le Conseil de ce solde de 60 777 096,82 \$.

De plus, le Conseil dispose de facilités de crédit pouvant atteindre 116 000 000 \$ pour répondre aux besoins des opérations et assurer le financement provisoire des dépenses en immobilisations. Il n'y avait pas d'emprunt temporaire au 31 août 2024 (2023 — néant \$) selon les états financiers vérifiés de 2023-2024. Le Conseil continue

de disposer de ces facilités de crédit sans solde déboursé au moment de la rédaction du présent rapport.

Compte tenu de la situation de trésorerie actuelle de l'OCDSB et des sources d'emprunt disponibles, nous pouvons déduire qu'au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'OCDSB n'avait pas de preuve de manquement aux obligations financières. Étant donné que les prévisions de trésorerie n'ont pas été examinées puisque cette analyse n'était pas visée aux fins du présent rapport, nous ne sommes pas en mesure de conclure sur la possibilité d'un éventuel manquement aux obligations financières.

Point 2 — Preuve d'un déficit accumulé effectif ou probable

L'excédent (déficit) accumulé réel disponible pour les opérations de l'OCDSB tirant parti de l'approche du Ministère pour le calcul des résultats réels de 2023-2024 est de (5,9) millions de dollars. De plus, l'excédent (déficit) accumulé projeté disponible pour les opérations de l'OCDSB tirant parti de la définition du Ministère pour les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 est de (9,2) millions de dollars. Compte tenu du déficit accumulé réel de 2023-2024 de (5,9) millions de dollars, même si le Conseil devait atteindre un budget annuel équilibré pour les dépenses réelles de 2024-2025, un déficit accumulé disponible pour les opérations existerait toujours pour l'année scolaire 2024-2025.

Comme décrit à la section 4.1.4. Selon le plan d'élimination du déficit actuel du présent rapport, l'OCDSB a préparé un plan d'élimination du déficit, indiquant des mesures d'économies potentielles d'environ 20,7 millions de dollars pour l'année scolaire 2025-2026. Toutefois, la Direction comprend que le Conseil sera soumis à des pressions supplémentaires en 2025-2026, notamment :

- Remplacement de l'écart dans le budget de 2025-2026 pour environ 8,7 millions de dollars de mesures d'économies ponctuelles à compter de l'année scolaire 2024-2025
- Remplacement du financement de 9,1 millions de dollars de l'Allocation pour l'équipement spécial (AES) qui a servi en partie à combler le déficit de 14 millions de dollars dans l'éducation spécialisée

Compensées par les deux facteurs susmentionnés, les économies potentielles de 20,7 millions de dollars pourraient être réduites à 2,9 millions de dollars. Bien que ce montant puisse donner lieu à un excédent d'exercice, il ne serait pas suffisant pour renflouer l'excédent accumulé (déficit) prévu de l'OCDSB disponible pour les opérations de (9,2) millions de dollars. De plus, pour réaliser ces économies potentielles, la Direction et les conseillères et conseillers scolaires de l'OCDSB doivent s'engager pleinement à adopter et à mettre en œuvre ces mesures d'économies en temps

opportun, y compris l'affectation de ressources à cet effort et l'harmonisation de ses autres actions dans le but de gérer ce déficit. Bien que la Direction ait indiqué être convaincue qu'elle pourra atteindre un budget équilibré en 2025-2026, la Direction a indiqué que pour éliminer le déficit accumulé actuel disponible pour les opérations, l'OCDSB aurait probablement besoin de l'approbation des exemptions du produit d'aliénation. Par conséquent, il est probable que l'OCDSB continuera d'avoir un déficit accumulé disponible pour le fonctionnement au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Point 3 — Preuve de mauvaise gestion financière grave

La Loi sur l'éducation ne contient pas de définition précise d'une « mauvaise gestion financière grave ». Par conséquent, à ces fins, les indicateurs suivants ont été jugés pertinents :

- Imprudence ou acte répréhensible délibéré
- Manque de surveillance financière ou de gouvernance
- Actions entraînant des dommages à la réputation

Tout au long du travail effectué, nous n'avons trouvé aucun exemple d'actes répréhensibles délibérés ou d'imprudence, de manque de surveillance financière ou de gouvernance ni d'actions entraînant des dommages potentiels à la réputation.

Résumé

En raison du déficit accumulé de l'OCDSB pour les années scolaires 2023-2024 et du déficit accumulé probable pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, nous considérons que l'un des critères permettant d'investir le Ministère du contrôle de l'administration des affaires du Conseil a été respecté. Nous recommandons que la supervision du Conseil soit justifiée du fait que le Conseil a rempli une condition prévue au paragraphe 257.30(6) de la *Loi sur l'éducation*.

6. Annexe

6.1. Impact du projet de loi 124 et du sous-financement des augmentations annuelles des salaires et traitements en 2023-2024

Tableau 22 — Impact du projet de loi 124 et du sous-financement des augmentations annuelles des salaires et traitements en 2023-2024³⁵

2023-2024		2024-2025		Différence	
Salaires	Avantages sociaux	Salaires	Avantages sociaux		
729 922 681 \$	126 853 508 \$	875 565 950 \$	150 828 619 \$	169 618 380 \$	Résultats réels moins les prévisions budgétaires
				(14 000 000) \$	Rajustement comptable 2023-2024
				155 618 380 \$	Augmentation de salaire totale
				(129 332 633) \$	Financement du ministère
				(1 670 439) \$	Recouvrement des dépenses de prêt de service
				24 615 308 \$	Augmentation nette
				(2 693 869) \$	Augmentation de la CSPAAT
				(2 655 637) \$	Autres augmentations
				19 265 802 \$	Sous-financement

³⁵ L'OCDSB a fourni les calculs de l'impact du projet de loi 124 et du sous-financement des augmentations annuelles des salaires et traitements en 2023-2024.

6.2. Effectifs des élèves du conseil en 2023-2024 et 2024-2025

Tableau 23 — Effectifs des élèves du conseil en 2023-2024 et 2024-2025³⁶

	2023-2024			2024-2025		31 mars 2025
	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	Réels	Prévisions budgétaires	Prévisions budgétaires révisées	
Élémentaire						
Maternelle	4 487,00	4 397,50	4 382,77	4 300,50	4 073,00	23 988,50 (maternelle- à la 3 ^e année)
Jardin d'enfants	5 073,00	4 768,50	4 765,00	4 918,00	4 733,50	
De la 1 ^e à la 3 ^e année	15 569,50	15 379,00	15 347,00	15 604,00	15 413,00	
De la 4 ^e à la 6 ^e année	16 262,00	16 105,50	16 099,00	16 251,00	16 079,50	26 897,00 (De la 4 ^e à 8 ^e année)
De la 7 ^e à la 8 ^e année	10 858,00	10 625,50	10 635,50	10 609,50	10 639,00	
De la 4 ^e à la 8 ^e année	27 120,00	26 731,00	26 734,50	26 860,50	26 718,50	
Total École élémentaire de jour	52 249,50	51 276,00	51 229,27	51 683,00	50 938,00	50 885,50
Total École secondaire de jour — de la 9^e à la 12^e année	24 503,46	24 783,44	24 653,63	24 891,45	25 058,37	25 737,11
Total des effectifs des élèves du conseil	76 752,96	76 059,44	75 882,90	76 574,45	75 996,37	76 622,61

³⁶ Les chiffres de 2023-2024, de même que les prévisions budgétaires de 2024-2025 et les prévisions budgétaires révisées, ont été tirés des états financiers du SIFE. Les chiffres au 31 mars 2025 ont été fournis par l'OCDSB et n'ont pas été vérifiés.

© 2025 PricewaterhouseCoopers LLP, société à responsabilité limitée de l'Ontario. Tous droits réservés.

PwC fait référence à la société membre canadienne et peut parfois faire référence au réseau PwC. Chaque société membre est une entité juridique distincte. Veuillez consulter le site www.pwc.com/structure pour plus de détails.